



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux-centième session

200 EX/13.INF.2

PARIS, le 5 octobre 2016

Anglais et français seulement

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS PRÉLIMINAIRES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CONCERNANT LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2018-2021 (39 C/5)

POSSIBLES INCIDENCES DES SCÉNARIOS BUDGÉTAIRES HYPOTHÉTIQUES DE 507 M\$, 518 M\$ et 521,4 M\$

Résumé

Suite aux discussions tenues lors de la 4^e réunion intersessions des membres du Conseil exécutif, le 9 septembre dernier, la Directrice générale soumet à l'attention du Conseil exécutif le présent document d'information qui contient, à titre indicatif, des exemples des possibles incidences d'une réduction du plafond budgétaire pour 2018-2019 sur le programme et les activités de l'Organisation proposés pour la période quadriennale 2018-2021 (39 C/5).



I. Contexte

1. À sa 4^e réunion intersessions, le Conseil exécutif a examiné les propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5) et a procédé à un échange de vues sur les deux options concernant le plafond du budget ordinaire pour l'exercice biennal à venir (2018-2019). Il a été souligné que l'une ou l'autre de ces deux options continuerait de faire peser des contraintes financières sur l'Organisation car elles représentaient chacune une diminution de son budget ordinaire, en termes réels, par rapport à l'actuel 38 C/5 approuvé. En particulier, l'option 1 – c'est-à-dire un plafond budgétaire de 653 M\$ et son plan de dépenses correspondant de 507 M\$ – impliquerait une diminution nette de 14,4 M\$ en termes réels par rapport à l'estimation CRZ (croissance réelle zéro) pour le plan de dépenses de 518 M\$ de l'actuel 38 C/5.

2. Le présent document a pour objet de fournir des informations complémentaires concernant les possibles incidences d'une diminution du budget sur les programmes, le fonctionnement global et le positionnement de l'UNESCO, et par conséquent sur l'impact de son action aux niveaux mondial, régional et national.

3. Comme indiqué dans le document 200 EX/13 Partie II, l'Organisation a enregistré une forte diminution de ses ressources financières tandis que, dans le même temps, ses programmes ont continué à progresser régulièrement (notamment avec une baisse de 38 % du budget ordinaire global, en termes réels, et de 30 % des effectifs du Programme ordinaire en 15 ans). La réduction des effectifs a également eu un impact négatif sur la capacité d'exécution de l'Organisation, ainsi que sur sa capacité à répondre de manière adéquate aux besoins de certains États membres en matière de compétences et d'appui technique de haut niveau.

4. Dans le cadre du plan de dépenses de 518 M\$ pour 2016-2017, l'Organisation opère avec un niveau minimal de ressources du Programme ordinaire. Pour l'exercice biennal à venir, l'adoption d'un plafond budgétaire de 667 M\$ et de son plan de dépenses correspondant de 518 M\$ se traduirait par une diminution nette de 3,4 M\$ par rapport au niveau de l'actuel 38 C/5, ce qui signifierait que l'Organisation ne serait pas en mesure de maintenir le *statu quo* et se verrait contrainte d'envisager une réduction de certains de ses programmes et activités fondamentales.

5. Un plafond budgétaire de 653 M\$ (et son plan de dépenses correspondant de 507 M\$) pour le prochain exercice biennal supposerait l'absorption d'un montant de 14,4 M\$. La Directrice générale a fait savoir aux États membres qu'une telle réduction devrait alors être absorbée tant par les secteurs de programme que par les services liés au programme et les services internes, car il n'y a pratiquement plus aucune marge de manœuvre pour réaliser des gains d'efficacité et rationaliser les services de soutien comme par le passé. La Directrice générale s'est également engagée à produire un document d'information (INF) présentant les incidences éventuelles de ces réductions.

6. Le présent document résume de façon détaillée l'impact que les différents scénarios budgétaires hypothétiques de 507 M\$, 518 M\$ et 521,4 M\$ pourraient avoir sur certains secteurs ou services en 2018-2019 par rapport à l'actuel 38 C/5 approuvé (518 M\$). Il présente pour chaque secteur ou service les réductions possibles et leurs incidences éventuelles pour l'Organisation. Un récapitulatif des principales incidences figure à l'annexe I.

7. Cet exercice ne doit pas être confondu avec le Projet de 39 C/5 qui sera présenté aux États membres à la session de printemps du Conseil exécutif en 2017 et qui s'appuiera sur les recommandations du Conseil. Il ne constitue nullement une proposition officielle de la Directrice générale. Il s'agit simplement de mettre en évidence les domaines qui seraient touchés par les réductions budgétaires qui, pour la plupart, ne seraient pas compensées par la mobilisation de ressources extrabudgétaires.

8. Aux fins du présent document d'information, et pour pouvoir évaluer l'éventuel impact négatif qu'aurait les scénarios de 507 M\$ et 518 M\$ au niveau des secteurs ou bureaux, une répartition très hypothétique et préliminaire du budget a été effectuée afin de permettre aux secteurs et bureaux d'avoir une idée, à titre indicatif, de ce qu'impliquerait pour eux chaque hypothèse de plafond budgétaire global (507 M\$, 518 M\$ et 521,4 M\$). À ce stade, cette répartition budgétaire hypothétique a été établie de manière purement théorique en tenant compte des augmentations/diminutions dues à l'inflation ou à des facteurs statutaires pour chaque secteur/bureau. Une réduction au prorata a été appliquée à tous les secteurs et services afin d'atteindre le niveau de 507 M\$. Les enveloppes budgétaires qui seront établies lors de l'élaboration du Projet de 39 C/5 après la 200^e session du Conseil exécutif prendront en considération de nombreux autres facteurs (voir l'annexe II).

II. Possible impact des réductions budgétaires dans le cadre de scénarios hypothétiques de 507 M\$, 518 M\$ et 521,4 M\$ pour l'exercice biennal 2018-2019

9. Le tableau qui se dégage de cet exercice est peu rassurant. Il reflète le haut degré de vulnérabilité des grands programmes et des services internes face à des coupes budgétaires qui, il y a seulement quelques années encore, auraient pu être absorbées sans trop de graves conséquences. Par ailleurs, les exemples fournis ci-après montrent à quel point un scénario hypothétique de 507 M\$ aurait des effets néfastes sur certaines fonctions et activités fondamentales de l'Organisation, ainsi que sur sa gestion et ses résultats d'ensemble. Plusieurs de ces exemples font apparaître que les coupes que supposeraient des niveaux budgétaires moins élevés remettraient en question le leadership de l'UNESCO dans ses domaines de compétence et limiteraient fortement la capacité de l'Organisation de s'acquitter de son mandat et de tenir son engagement d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

10. Pour absorber une coupe budgétaire de 14,4 M\$ en termes réels, l'UNESCO se verrait contrainte de revoir ses plans pour les futurs programmes et d'envisager d'en réduire encore l'ampleur et la portée, de restreindre certaines activités ou d'y mettre un terme, de repenser sa présence et sa couverture hors Siège, ainsi que de redéfinir la stratégie de mobilisation de ressources, les objectifs et le temps que le personnel consacre aux diverses tâches.

11. Une réduction du budget pèserait encore sur les ressources déjà limitées et aurait un impact négatif sur les services liés au programme et les services internes. L'appui au personnel et le développement des capacités devraient alors être réduits. L'assurance qualité et les fonctions de contrôle s'en trouveraient affaiblies, tandis que les services internes éprouveraient des difficultés à maintenir un niveau de service standard minimum.

12. Assurément, l'UNESCO peut déployer et déploiera de nouveaux efforts pour mobiliser des ressources extrabudgétaires afin de combler les déficits, d'assurer la bonne exécution du programme et de maintenir les niveaux de gestion du programme. Les grands programmes, les unités hors Siège et même les services internes devront consacrer une part croissante de leur temps à la collecte de fonds afin de compenser la baisse de leur budget opérationnel ordinaire. En réalité, des efforts ont déjà été entrepris pour diversifier la base des donateurs de l'UNESCO et conclure des accords de financement à long terme avec eux, ainsi que pour réduire la part actuelle des ressources extrabudgétaires pré-affectées et pour développer des partenariats novateurs avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris le secteur privé. Néanmoins, l'ampleur des besoins de l'UNESCO requiert de la part de ses États membres une réflexion collective en ce qui concerne les priorités futures de l'Organisation et la viabilité de leur financement. Les États membres pourraient décider, pour l'avenir, de constituer de nouveaux fonds multidonateurs innovants afin d'assurer le financement des programmes dans les domaines prioritaires. Ils pourraient également décider de financer davantage de postes grâce à des contributions volontaires dans certains domaines, en particulier lorsque ces domaines du programme reposent sur des arrangements volontaires, tels que les conventions. Enfin, ils devraient poursuivre leur réflexion concernant l'absorption durable des coûts statutaires, l'appui

aux bureaux hors Siège et à leurs activités, le développement des fonds multidonateurs ou constitués au profit du donateur, ainsi que d'autres initiatives à l'appui du développement de l'UNESCO. Surtout, la capacité d'innovation de l'UNESCO au niveau des programmes doit être préservée, voire favorisée, à condition que les nouveaux programmes et les nouvelles approches puissent bénéficier d'un financement adéquat, dès leur conception, grâce à des crédits supplémentaires et non aux budgets qui existent déjà. L'instauration d'un cadre budgétaire intégré permettra de faciliter et d'éclairer ces discussions.

13. Toutefois, il ne devrait faire aucun doute qu'un financement de base, sous la forme d'un budget de programme ordinaire, reste nécessaire pour assurer la viabilité de l'Organisation. En effet, il n'est pas toujours aisé de mobiliser des fonds extrabudgétaires dans certains domaines (en particulier à l'appui des fonctions fondamentales ou de gestion), certaines sources de financement ne sont pas toujours durables, la couverture n'est pas homogène, tant du point de vue thématique que des pays/régions bénéficiaires, et les contributions volontaires sont souvent assorties de conditions très restrictives en termes de domaines thématiques et/ou de portée géographique. Il y a toutefois lieu d'espérer que ces défis pourront être relevés à l'avenir grâce au cadre budgétaire intégré et à l'instauration progressive des dialogues structurés sur le financement afin de permettre à l'Organisation comme aux États membres de mieux concentrer les ressources sur les priorités tout en assurant la souplesse et la viabilité requises, ainsi qu'une répartition appropriée des ressources entre toutes les activités, notamment les activités fondamentales de l'Organisation.

Grand programme I – Éducation

14. Le grand programme I fonctionne, dans le cadre du plan de dépenses du 38 C/5 (2016-2017), avec un budget ordinaire de 83,3 millions de dollars des États-Unis répartis comme suit : 51,4 M\$ alloués aux coûts de personnel, 17 M\$ aux activités et 14,8 M\$ aux instituts de catégorie 1. Dans l'hypothèse où le scénario de 507 M\$ serait retenu, le budget global du GP I connaîtrait une baisse de l'ordre de 2,6 M\$. Les autres scénarios hypothétiques de 518M\$ et de 521,4 M\$ se traduiraient par une réduction de l'enveloppe budgétaire du grand programme I de l'ordre de 0,4 M\$ et de moins de 0,1M\$, respectivement.

15. Le grand programme I a pour mission de mener et de coordonner la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 4 – Éducation 2030. Les domaines thématiques proposés pour le 39 C/5 sont conformes à cette mission, qui consiste à répondre aux besoins des États membres et à les aider à mettre en œuvre l'ODD 4, en mettant à profit l'avantage comparatif de l'Organisation. De nouvelles compressions budgétaires dès le commencement de la mise en œuvre du nouveau Programme de développement fragiliseraient la capacité et la crédibilité de l'UNESCO s'agissant d'aider ses États membres à atteindre les cibles de l'ODD 4. Sachant que les ressources du grand programme I au titre du Programme ordinaire ont déjà été réduites de près d'un tiers dans le cadre des plans de dépenses successifs¹, de nouvelles réductions limiteraient inévitablement le champ d'action du programme de l'éducation et la portée de son aide à la formulation des politiques, de ses activités de développement des capacités et de l'aide technique apportée aux États membres. Bien que le programme relatif à l'éducation bénéficie d'importantes contributions volontaires, celles-ci sont souvent en grande partie réservées à des domaines thématiques et/ou à une zone géographique en particulier. Il est donc primordial que le grand programme I puisse compter sur un niveau minimal acceptable de ressources du budget ordinaire pour fonctionner, notamment pour assurer la gestion des fonds mobilisés.

16. Le niveau minimal actuel des effectifs ne peut être à nouveau abaissé sans entraver la capacité du Secteur pour ce qui est de conduire, coordonner et mettre en œuvre l'ODD 4. Une cinquantaine de postes ont été supprimés depuis 2012. La présence hors Siège concernant le grand programme I atteint déjà un seuil critique : les fonctionnaires internationaux ne sont nommés que dans les bureaux régionaux et multipays, et la plupart des bureaux nationaux ne comptent

¹ Le budget du grand programme I est passé de 115 M\$ dans le 36 C/5 approuvé (2012-2013) à 83 M\$ dans les plans de dépenses (37 C/5 et 38 C/5), soit une diminution de 27,8 %.

plus qu'un seul administrateur national. À ce stade, des modifications structurelles devraient être apportées au dispositif hors Siège de l'UNESCO pour maintenir une capacité d'exécution minimale.

17. Par ailleurs, le budget consacré aux activités a lui aussi été considérablement réduit. De ce fait, les domaines thématiques relatifs à l'éducation ont été allégés et hiérarchisés autant que possible. Des domaines d'action importants ont été touchés par ce processus, tels que l'éducation et la protection de la petite enfance ainsi que l'éducation inclusive, qui n'ont malheureusement pas été suffisamment financées au fil des ans. En cas de réduction supplémentaire des contributions mises en recouvrement dans l'hypothèse du scénario de 507 M\$, les programmes prioritaires tels que l'EFTP (budget d'activité de 1,4 M\$ dans le 38 C/5) ou les enseignants (budget d'activité de 2,2 M\$ dans le 38 C/5) devraient être réexaminés et réduits, sans quoi il serait préjudiciable de réduire la faible quantité de fonds du Programme ordinaire disponibles pour les opérations hors Siège, sachant que le budget total des activités financées au titre du Programme ordinaire pour les régions des États arabes et de l'Asie et du Pacifique dans le cadre du 38 C/5 s'élève à 2,6M\$.

18. En outre, le Secteur de l'éducation ne serait pas en mesure de participer à de nouvelles initiatives ni de répondre aux demandes des États membres qui se font jour, comme par exemple l'aide requise dans le domaine de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques (STEAM).

19. Enfin, le niveau actuel des crédits alloués aux instituts de catégorie 1, couvrant principalement les coûts de personnel, ne serait pas maintenu. La viabilité des instituts de catégorie 1 les plus fragiles serait sérieusement remise en question.

20. Dans l'hypothèse du scénario de 518 M\$, le Secteur serait également contraint de réduire l'ampleur de ses activités dans des domaines de programme prioritaires telles que l'EFTP et les enseignants, ainsi que de certaines opérations du Secteur sur le terrain. Comme dans le cas du scénario hypothétique de 507 M\$, le Secteur serait dans l'incapacité de répondre aux nouvelles initiatives et devrait reconsidérer les crédits alloués aux instituts de catégorie 1.

21. Le scénario de 521,4 M\$ n'aurait pas d'effet marqué sur la portée et l'éventail des activités du Secteur entreprises au titre de l'actuel 38 C/5 approuvé.

Grand programme II – Sciences exactes et naturelles

22. L'approbation par le Conseil exécutif d'un scénario de 507 M\$ pour le 39 C/5 aurait des conséquences défavorables pour le Secteur des sciences exactes et naturelles (SC) car le budget du programme du 38 C/5 en cours d'exécution a été établi dans le cadre du scénario de 518 M\$. Le scénario de 507 M\$ entraînerait une réduction globale d'environ 1 M\$ des ressources du grand programme II, à supposer qu'aucun changement majeur n'affecte la structure du budget et des effectifs, l'ordre de priorité des résultats escomptés (ER) et l'allocation d'un montant minimum de 20 % du budget de chaque ER aux activités.

23. Entre le 36 C/5 et le 38 C/5, le budget ordinaire alloué au Secteur SC a connu une baisse de 28 %, ce qui s'est traduit par la suppression de plus de 30 postes financés au titre du Programme ordinaire, entraînant ainsi : une nette diminution des activités stratégiques et opérationnelles au Siège et hors Siège dans le domaine des sciences fondamentales et de l'ingénierie, l'interruption d'activités dans le domaine des sciences spatiales et une réduction globale de la capacité d'exécution dans l'ensemble des domaines du mandat de l'UNESCO en matière de science. L'appui au programme et la capacité administrative ont été considérablement réduits, ce qui contraste vivement avec la forte augmentation de la taille des réseaux gérés par SC. Par exemple, la Conférence générale a approuvé à sa 37^e session la création de 17 nouveaux centres de catégorie 2 relatifs aux sciences, portant ainsi leur nombre à 65.

24. La science, la technologie et l'innovation (STI) sont reconnues comme essentielles à la réalisation du Programme 2030 et des ODD, qui repose sur la mobilisation des connaissances et de l'expertise scientifiques. De nouvelles réductions des crédits allouées au personnel et aux activités de SC compromettraient sérieusement la capacité déjà amoindrie de l'UNESCO d'aider les États membres à élaborer des politiques scientifiques en vue du développement durable, du renforcement des capacités en matière de STI et de la gestion des ressources naturelles, notamment par le biais du Programme hydrologique international (PHI), du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et du Programme international pour les géosciences et les géoparc (PIGG), ainsi qu'à exploiter les vastes réseaux scientifiques de l'UNESCO.

25. Compte tenu des activités de programme, des effectifs et du plan de recrutement actuels pour le 38 C/5, il faudrait envisager de suspendre le recrutement d'un certain nombre de postes essentiels en gardant à l'esprit que la suppression de ces postes dans le 39 C/5 par la suite aurait d'importantes répercussions sur la mise en œuvre du programme.

26. Si des postes devaient être supprimés au Siège, il en découlerait une disparition quasi complète de l'activité de programme dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, touchant non seulement à la capacité de mettre en œuvre les activités SC relatives à la réduction des risques de catastrophe, mais aussi à la coordination des activités de ce domaine au sein de l'UNESCO et avec le système des Nations Unies. Par ailleurs, une réduction des postes SC aurait des effets préjudiciables sur le soutien apporté à la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNESCO pour les petits États insulaires en développement (PEID). Le Programme MAB souffrirait également d'une réduction des postes au Siège ainsi qu'en Afrique et dans les États arabes, qui conduirait à limiter au minimum l'appui apporté à la Stratégie et au Plan d'action de Lima. En ce qui concerne le dispositif hors Siège, une réduction des postes pèserait plus fortement sur la région Afrique, avec le risque d'entraîner une perte de compétences dans le domaine du renforcement des capacités en science et ingénierie ainsi qu'en géosciences, compromettant ainsi le renforcement des capacités en matière de gestion des ressources terrestres dans l'ensemble du continent.

27. En supprimant des postes, le Secteur perdrait toute capacité de mettre en œuvre le programme et de mobiliser des fonds. La solution de remplacement consisterait alors à conserver le nombre actuel de postes et à accroître la capacité du Secteur de mobiliser des ressources extrabudgétaires en consacrant une plus grande partie du temps de travail à la collecte de fonds dans le contexte de la stratégie de collecte de fonds du Secteur. Cela limiterait temporairement le temps de travail consacré à la mise en œuvre du programme, mais dans le but de combler le déficit du financement au titre du Programme ordinaire en augmentant le financement extrabudgétaire et grâce à des engagements au titre d'un projet.

28. Dans l'hypothèse du scénario de 518 M\$ ou de celui de 521,4 M\$, les retombées seraient minimales par rapport au 38 C/5 approuvé, et les réductions budgétaires qui en découleraient seraient absorbées en réduisant légèrement les ressources allouées à certaines activités au titre du Programme ordinaire.

Commission océanographique intergouvernementale (COI)

29. L'océan et ses ressources sont de plus en plus reconnus comme indispensables pour relever les multiples défis auxquels la planète fera face dans les prochaines décennies. Cette reconnaissance s'est tout récemment manifestée par l'élaboration d'accords mondiaux adoptés en 2014-2015, dans le cadre desquels les questions liées à l'océan ont bénéficié d'une forte visibilité et d'une grande attention. Dans une certaine mesure, ces années ont permis à la Commission océanographique de l'UNESCO d'éprouver sa pertinence, son impact et sa stabilité. Les éléments attestant que la COI a largement contribué à l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, des ODD (Programme 2030) et, en particulier, de l'objectif 14, portant spécifiquement sur les océans, ainsi qu'à la reconnaissance du rôle de l'océan dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques de la CCNUCC (2015), le Cadre de réduction des risques de

catastrophe de Sendai et les Orientations de Samoa montrent de manière convaincante que la COI propose, en ce qui concerne les océans, des solutions adaptées aux grands défis de notre temps. Ce « rôle actif, parfois très en amont » a été mis en évidence par le Commissaire aux comptes dans son rapport (200 EX/20.INF.2).

30. Il est établi que la COI a été fortement touchée par la crise financière traversée par l'UNESCO. Elle a subi non seulement la réduction de son budget ordinaire, mais aussi la perte des importantes contributions volontaires qui constituaient auparavant une base de financement solide pour ses programmes internationaux. Au cours des trois précédents exercices biennaux, afin de préserver dans la mesure du possible la qualité d'exécution de son programme, la COI a considérablement réduit ses coûts de personnel, d'administration et de coordination, ce qui l'a conduit à une « situation chronique de sous-effectifs » (200 EX/20.INF.2). Même après l'augmentation récente des crédits alloués à la COI dans le cadre du budget CNZ+ du 38 C/5, le budget de la COI ne représente que 1,97 % du budget total de l'UNESCO, alors que la portée des attentes et des demandes des États membres auxquelles la COI doit répondre ne cessent d'augmenter. Dans leurs réponses au questionnaire concernant le projet de 39 C/5, la majorité des États membres (près de deux tiers) ont jugé satisfaisants la pertinence et l'avantage comparatifs de la COI dans ses domaines de compétences thématiques (200 EX/13 Partie I (A)).

31. Cependant, alors que l'Organisation entame un quatrième exercice biennal marqué par les restrictions budgétaires, la capacité d'exécution de la COI est en jeu. Comme l'a exprimé le Commissaire aux comptes, « La COI est à la croisée des chemins. Elle doit se relever du choc de la crise financière de 2011 tout en faisant face aux très importants défis posés par les récents développements internationaux relatifs au changement climatique, au développement durable ou aux espaces marins ».

32. À ce stade et compte tenu du contexte décrit plus haut, toute nouvelle réduction, aussi insignifiante puisse-t-elle paraître, entraverait la capacité du Secrétariat et des organes directeurs de la COI (y compris les organes subsidiaires régionaux et techniques) de remplir leurs obligations statutaires minimales et d'offrir les services de base aux États membres.

33. Elle compromettrait également la capacité de l'UNESCO d'assumer le rôle de chef de file qui lui a été confié par l'intermédiaire de la COI, notamment en ce qui concerne l'ODD 14. La COI travaille activement en collaboration avec ONU-Océans afin d'orienter l'élaboration d'indicateurs de performance pour les cibles des ODD. La COI de l'UNESCO a été désignée organisme responsable de deux des cibles relevant de l'ODD 14, à savoir lutter contre les effets de l'acidification de l'océan et renforcer les capacités des États membres en matière de sciences océaniques. Ces responsabilités ont des incidences directes sur le programme et nécessiteront d'établir un nouveau cadre mondial de suivi relevant de la COI afin de collecter, synthétiser, évaluer et communiquer les données relatives à l'ODD transmises par les pays. La Commission contribue aussi largement à guider le processus des Nations Unies tendant à créer un nouveau régime juridique sur la conservation de la biodiversité marine au-delà des zones de la juridiction nationale dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) de la COI est la principale base de données mondiale sur la biodiversité océanique. Il contribue à au moins 2 des 20 cibles des Nations Unies relatives à la biodiversité.

34. La COI coordonne à l'heure actuelle les systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis dans les quatre régions de l'océan exposées au risque de tsunami. Les activités de sensibilisation et d'éducation, y compris l'organisation d'exercices périodiques d'alerte aux tsunamis, représentent un aspect essentiel de ces systèmes d'alerte. Le travail de la COI constitue une contribution très importante au Cadre de réduction des risques de catastrophe des Nations Unies, adopté en mars 2015 par la Conférence de Sendai. Avec un budget très modeste, la COI coordonne un système mondial d'alerte aux tsunamis valant plusieurs centaines de millions de dollars.

35. Les observations systématiques étant explicitement reconnues comme essentielles pour renforcer les connaissances scientifiques sur le climat et appuyer la prise de décision, la COI est principalement intervenue sur les problématiques relatives au changement climatique par le biais de l'observation systématique de l'océan et des contributions scientifiques aux évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les contributions au Système mondial d'observation du climat (SMOC) en termes d'observation systématique de l'océan sont coordonnées par le biais du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), qui collabore avec les États membres dans le cadre de leur investissement annuel d'un montant de 1-2 milliards de dollars en vue de produire des observations systématiques communes de l'océan à la disposition de tous ; d'étudier le climat mondial, les services océanographiques opérationnels et d'examiner de façon accrue les questions liées aux menaces que font peser les pressions humaines croissantes, notamment le changement climatique, sur la santé des océans. La récente décision du GIEC de faire paraître un rapport spécial sur le changement climatique, les océans et la cryosphère, peut donner à la COI l'occasion d'apporter, en tant qu'organisme chef de file des Nations Unies pour les observations de l'océan, une source essentielle de données et d'informations concernant tous les aspects des travaux relatifs au climat. Dans le cadre de la COI, la gestion des données et de l'information est effectuée par l'IODE (Échange international des données et de l'information océanographiques).

36. La pérennité de ces activités et la capacité même de l'UNESCO de répondre de manière appropriée aux défis mondiaux et régionaux par l'intermédiaire de sa COI peuvent être et **sont** à juste titre mises en doute par les États membres et le Commissaire aux comptes de l'Organisation. Si les choix concrets en matière de programme et d'effectifs reviendront à l'Assemblée de la COI en juin 2017, il est évident qu'un budget CNZ pour un exercice biennal de plus – à quoi viennent s'ajouter des difficultés de trésorerie – ne permettra pas à la Commission de renforcer sa présence régionale ni de rendre opérationnelle sa Stratégie pour le développement des capacités (2015-2021). À mesure que le rôle des océans dans les cadres mondiaux s'étendra, se développeront de la même manière les obligations des États membres en matière d'établissement de rapports et les politiques fondées sur l'information océanographique – et le développement des capacités d'observation, de gestion des données et d'analyse scientifique et politique gagnera d'autant plus en importance. La Stratégie de la COI pour le développement des capacités s'appuiera sur les conclusions du premier Rapport mondial de la COI sur les sciences océaniques, qui lui serviront de point de référence pour élaborer des cibles et des indicateurs visant à garantir que les États, en particulier les PEID et les États côtiers d'Afrique, soient en mesure de mettre en œuvre les Objectifs de développement durable et de participer pleinement aux instances et mécanismes mondiaux et régionaux qui s'occupent des questions relatives aux océans. L'insuffisance du financement de base entravera également sa capacité à collecter des ressources extrabudgétaires, qui sont indispensables aux activités de sensibilisation, de formation et d'information, notamment sur le plan de la préparation des communautés en cas d'alerte au tsunami et de la mitigation.

37. Toute autre réduction que connaîtrait la COI, même proportionnellement identique à celle des autres secteurs de programme, aurait compte tenu de la taille de son budget des effets particulièrement marqués. Le risque serait de paralyser irrémédiablement la Commission et de priver l'UNESCO de toute possibilité de participer efficacement aux aspects du programme de développement international relatifs à l'océan.

38. Le scénario hypothétique de 518 M\$ maintiendrait pour un exercice biennal supplémentaire la Commission dans une « situation chronique de sous-effectifs », dont le caractère critique a été rappelé par le Commissaire aux comptes (la COI compte 13 postes du cadre organique parmi lesquels l'ADG et 5 postes du cadre de service et de bureau financés au titre du Programme ordinaire au Siège). Ces dernières années, aucun effort n'a été épargné pour renforcer la présence hors Siège et préserver le personnel de programme opérationnel. La COI est à la croisée des chemins. Les difficultés budgétaires des trois derniers exercices biennaux ont placé la Commission devant la même grande gageure, à savoir trouver l'équilibre entre le maintien de ses activités opérationnelles de base et la mise en œuvre de son mandat fondamental dans les

sciences océaniques et le transfert des techniques marines. Les États membres ont réalisé des investissements considérables dans les sciences océaniques et les infrastructures d'observation de l'océan. L'UNESCO pourrait perdre son rôle de chef de file si, en raison de contraintes financières, la COI ne parvenait pas à en tirer parti pour élaborer un système mondial coordonné d'observation de l'océan et fournir les flux de données nécessaires à l'évaluation mondiale de l'état de l'océan. Si la COI et l'UNESCO dans son ensemble doivent traiter efficacement de l'avenir des sciences et services océaniques et du renforcement des capacités dans ces domaines, nous devons veiller à ce que l'organe chargé des observations continues de l'océan et de l'océanographie opérationnelle, le Secrétariat de la COI, soit financé comme il convient et que ces responsabilités ne soient pas confiées à une autre organisation. Sans un rôle légitime et confié par mandat à cet égard, nous ne pouvons prétendre mener des activités de développement des capacités dans ces domaines car nous ne serions plus en contact avec les communautés concernées. Cette recherche d'équilibre n'est pas viable à long terme et l'Assemblée de la COI devra redéfinir les priorités, ce qui pourrait conduire au financement de la plupart de nos activités de développement des capacités par des sources extrabudgétaires, à l'heure où les États membres ont particulièrement besoin d'aide technique et de transfert de technologies afin de parvenir à atteindre les objectifs du Programme 2030 et des autres conventions relatives aux océans.

39. Le scénario hypothétique de 521,4 M\$ permettrait de maintenir le budget de la COI au niveau de l'exercice biennal actuel. Malgré le fait que les principales difficultés sous-jacentes décrites plus haut persisteraient et seraient toujours à résoudre, ce scénario permettrait à la COI de traiter le problème d'effectif le plus urgent, qui concerne le Centre caribéen d'information sur les tsunamis tant attendu par les PEID de la région. Un nouveau poste pourrait être créé, grâce à la réduction supplémentaire en 2017 d'un poste de niveau GS au sein de l'Unité de soutien opérationnel de la COI. Cela ramènerait les effectifs de l'Unité à deux postes au total, et accentuerait d'autant plus la charge de travail des quatre Chefs de sections de programme (P-5) au Siège en matière de présentation de rapports et d'encadrement.

Grand programme III – Sciences sociales et humaines

40. L'hypothèse d'un scénario de 507 millions de dollars implique une possible réduction du budget du grand programme III de quelque 0,7 million de dollars par rapport au plan de dépenses de 518 millions de dollars adopté au titre du 38 C/5.

41. Ce budget réduit compromettrait gravement les gains récemment acquis dans le cadre de l'actuel plan de dépenses de 518 millions de dollars. SHS a accru sa présence au niveau des pays par la création de 6,5 nouveaux postes² hors Siège (3 en Afrique, 2 en Asie et 1,5 dans la région Amérique latine et Caraïbes). De nouvelles coupes budgétaires ne permettraient pas de financer adéquatement tous les spécialistes de terrain du Secteur, ce qui remettrait en question la viabilité du réseau hors Siège et de ses activités.

42. De plus, outre la perte massive d'expertise qui résulte de la succession de budgets CNZ, il apparaît clairement que les spécialistes de programme devraient consacrer une part croissante de leur temps à la levée de fonds. Ils seraient alors moins à même d'assumer leurs fonctions centrales, à savoir émettre des avis techniques et des conseils sur la formulation des politiques en réponse aux besoins des États membres.

43. Les impératifs d'austérité et de rationalisation pourraient mettre un terme à certaines lignes d'action. Un budget réduit obligerait par exemple à renoncer aux activités phares du grand programme III en matière de prospective, pour lesquelles il a toujours été difficile de réunir une masse critique de ressources, tant humaines que financières, qui en garantisse la continuité et l'impact au niveau mondial. Il faudrait alors supprimer un poste du cadre organique et mettre fin au

² Dont un poste d'administrateur national partagé à parts égales par CI et SHS au Bureau de l'UNESCO au Guatemala.

travail de sensibilisation et aux laboratoires UNESCO de connaissance de la prospective. De ce fait, les activités de prospective, y compris sur les futurs de l'Afrique, seraient poursuivies sous forme de projets, tributaires de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

44. D'autre part, dans le cadre d'un éventuel scénario de 507 millions de dollars, SHS ne serait plus à même de participer à la production du Rapport mondial sur les sciences sociales (d'un coût estimé à 100 000 dollars des États-Unis pour l'UNESCO), copublié avec le Conseil international des sciences sociales (CISS).

45. Étant donné la tendance à une réduction des enveloppes budgétaires, le grand programme III encouragerait les moyens novateurs de couvrir le coût des réunions statutaires par des contributions en nature et des ressources extrabudgétaires. Cela aurait un impact direct sur les sessions extraordinaires (environ 120 000 dollars des États-Unis) de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB), qui ne pourraient être convoquées que si des fonds extrabudgétaires étaient disponibles.

46. De plus, le déploiement stratégique de ressources sous forme de fonds d'amorçage destinés à faciliter les partenariats dans les bureaux de l'UNESCO où SHS n'est pas représenté connaîtrait un coup d'arrêt (environ 100 000 dollars des États-Unis). À l'heure actuelle, le Secteur a réussi à fournir de tels fonds pour combler les lacunes dans un certain nombre de bureaux (par exemple Abidjan, Bamako, Brazzaville, La Havane, Port-au-Prince, Maputo et Mexico).

47. Dans le cas d'un éventuel scénario de 518 millions de dollars, les sessions extraordinaires de la COMEST et du CIGB ne seraient convoquées que si des fonds extrabudgétaires pouvaient être réunis à cette fin.

48. Un scénario de 521,4 millions de dollars n'entraînerait qu'une réduction marginale du budget qui pourrait être absorbée dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale du Secteur.

Grand programme IV – Culture

49. Le Secteur de la culture, qui assure les services de secrétariat de six instruments internationaux dans le domaine de la culture et est responsable à ce titre de la mise en œuvre des activités statutaires, a procédé ces dernières années à un recentrage radical de ses opérations, en considérant l'application des conventions comme une action prioritaire propre à aider les États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en répondant à des défis nouveaux ou émergents comme la protection de la culture et de la diversité culturelle pendant et après les conflits. Le renforcement des capacités est pour toutes les conventions une activité essentielle qui doit être conduite de manière stratégique en encourageant et soutenant les États parties pour qu'ils mettent en place un cadre juridique national et adoptent pour le faire appliquer des règlements, des politiques ou tout autre type de programme. Il a été décidé que deux aspects du programme sans lien direct avec la mise en œuvre d'une convention – le Réseau des villes créatives et le Fonds international pour la promotion de la culture – seraient désormais financés par des contributions extrabudgétaires. Dans le cas des musées, dont les activités sont en rapport avec la mise en œuvre de la Convention de 1970, un poste (P-3) a été retenu dans le budget ordinaire, bien que les programmes soient totalement tributaires de ressources extrabudgétaires. Dans le cadre d'un éventuel scénario de 507 millions de dollars, le budget du grand programme IV serait réduit de quelque 1,2 million de dollars. Le Secteur devrait supprimer le poste qui a été créé au titre du Programme ordinaire et le remplacer par un nouveau poste financé par des fonds extrabudgétaires, si les ressources étaient suffisantes. Cela signifie qu'il ne serait plus en mesure d'assurer le suivi de la Recommandation de 2015 sur les musées et les collections.

50. Les effets du déficit de trésorerie des derniers exercices biennaux ont peu à peu gravement amoindri la capacité du Secteur de remplir ces fonctions. Le budget du personnel a été réduit à

des proportions squelettiques. Par exemple, il n'y a que deux postes internationaux consacrés au suivi de la mise en œuvre de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles ; quatre pour la Convention de 1970 et seulement un pour la Convention de 2001. Le budget des activités au Siège – qui s'élève actuellement à 7,2 millions de dollars des États-Unis, soit 17 % du budget total – a été utilisé exclusivement pour financer les coûts fixes ou « incompressibles » liés aux activités statutaires, ainsi que la contribution du Secteur aux services internes communs. Le solde du budget des activités – actuellement de 4,2 millions de dollars, soit 10 % du budget total – a été décentralisé au bénéfice des bureaux hors Siège. Ces derniers reçoivent en moyenne entre 20 000 et 25 000 dollars environ, prélevés sur le budget ordinaire, pour la mise en œuvre des activités. Les montants disponibles ne sont pas suffisants pour répondre à tous les besoins liés à l'action du Secteur au niveau des pays. Malgré les aides sous forme de contributions extrabudgétaires (pour les activités) et de détachements ou d'accords relatifs à des postes d'administrateur auxiliaire (pour les ressources humaines), la couverture est inégale d'une convention et d'un pays à l'autre et n'apporte aucune solution durable.

51. La situation non viable des secrétariats de toutes les conventions a été également reconnue dans les évaluations et audits externes réalisés au cours de ces dernières années et signalée dans le premier Rapport stratégique sur les résultats (199 EX/4 Partie I (B)). Ces rapports ont indiqué que les services de secrétariat devaient impérativement être renforcés pour obtenir les résultats attendus et élargir et approfondir encore l'impact des conventions à l'échelle mondiale et au niveau des pays. Les organes directeurs des conventions ont reconnu la situation extrêmement difficile de leurs secrétariats respectifs sur le plan des ressources financières et humaines, et ont adopté des décisions ou des résolutions appelant à renforcer les moyens qui leur étaient fournis à la fois par le budget ordinaire et le soutien extrabudgétaire des États parties, et à créer des comptes spéciaux pour le financement des ressources humaines. Malheureusement, cela n'a produit aucun résultat durable³.

52. De nouvelles coupes dans le budget du grand programme IV affaibliraient sensiblement la capacité du Secrétariat comme des organes directeurs de satisfaire aux obligations statutaires minimales et d'offrir aux États membres des services essentiels, tels que le renforcement des capacités, et compromettraient ainsi le soutien apporté par l'UNESCO aux États membres aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030.

53. Il n'est pas possible de réduire encore les fonds gérés par le Siège. De fait, il sera nécessaire de les accroître compte tenu des nouveaux arrangements mis en place en ce qui concerne la sécurité. Il convient aussi de noter que les coûts réels de gestion du dispositif statutaire sont masqués par le fait que les réunions annuelles de la Convention du patrimoine mondial et de la Convention du patrimoine culturel immatériel sont en grande partie supportés par l'État partie qui les accueille.

54. De plus, le Secteur de la culture serait dans l'obligation de régulariser trois postes de la classe P-4 qu'il est prévu de créer dans le 39 C/5.

55. Par conséquent, le scénario de 507 millions de dollars aurait pour effet immédiat de restreindre les montants déjà insuffisants des crédits du budget ordinaire décentralisés en direction

³ C'est ainsi que l'Assemblée générale des États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a décidé en 2010 de créer un sous-fonds dans le cadre du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel afin de renforcer les capacités des ressources humaines du secrétariat. La résolution a fixé une cible de 1,1 million de dollars par an. Au 30 juin 2016, six ans après sa création, le sous-fonds avait recueilli un montant total de 1 477 803 dollars. C'est à peine un peu plus de 20 % des besoins totaux qui avaient été déterminés pour la période 2010-2016. Un fonds similaire a été créé en 2013 par l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, avec une cible annuelle d'au moins 1 million de dollars. Au 30 juin 2016, deux ans et demie après sa création, le fonds avait recueilli un montant total de 53 320 dollars, soit 1,7 % seulement des contributions totales visées (3 millions de dollars) pour la période 2014-2016.

des bureaux hors Siège. Concrètement, le budget décentralisé passerait de 4,2 millions de dollars actuellement à 1,5 million de dollars (scénario de 507 millions de dollars) ou à 2,5 millions de dollars (scénario de 518 millions de dollars). Cela aurait à l'évidence un impact négatif sur les activités opérationnelles et le soutien technique au niveau des pays. Il faudrait donc se demander où affecter les crédits limités du budget ordinaire – par exemple à l'Afrique, en tant que priorité globale. Cela signifie qu'aucun de ces crédits n'irait à d'autres régions, lesquelles dépendraient alors totalement des ressources extrabudgétaires. Or les ressources extrabudgétaires, dont l'affectation est généralement très restrictive, ne peuvent se substituer au budget ordinaire.

56. Entre autres solutions, plus radicales, on pourrait envisager de modifier temporairement la fréquence du cycle des réunions statutaires pour les cinq conventions dont le comité se réunit une fois par an. Cela nécessiterait l'assentiment des États parties concernés, mais permettrait de libérer d'importantes ressources qui pourraient être réaffectées à des activités opérationnelles sur le terrain.

57. Dans le cas des deux scénarios de 518 millions et de 521 millions de dollars, les incidences au Siège seraient les mêmes que dans l'hypothèse d'un scénario de 507 millions de dollars ; hors Siège, les fonds du Programme ordinaire ne seraient décentralisés qu'au bénéfice de l'Afrique et des pays en crise de la région des États arabes, les activités menées dans les autres régions étant entièrement tributaires des ressources extrabudgétaires.

Grand programme V – Communication et information

58. Pour la période 2018-2021, le Secteur CI propose de maintenir le cadre programmatique existant et ses deux axes d'action, en se concentrant sur des domaines thématiques précis, ce qui lui permettra d'apporter des contributions spécifiques et complémentaires à la promotion du développement durable par la communication et l'information, notamment au moyen d'activités destinées à aider les États membres à mettre en œuvre les ODD 4, 5, 8, 9, 11 et 16. Dans ce contexte, les TIC peuvent jouer un rôle de catalyseur transversal pour la réalisation de la totalité des 17 ODD. De même, les programmes en faveur de médias publics, privés et communautaires libres, hors ligne et en ligne, font avancer la réalisation des ODD. L'UNESCO, en tant que chef de file du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, continue d'œuvrer pour instaurer un environnement sûr permettant à chacun d'avoir accès à l'information et d'exercer ses libertés fondamentales. Le programme proposé prévoit d'assurer un suivi régulier des progrès vers la réalisation de la cible ODD 16.10 et de jouer le rôle d'instance responsable pour l'établissement de rapports mondiaux sur l'indicateur 16.10.2.

59. Les États membres ont reconnu clairement le rôle des TIC dans la promotion du développement durable. Les avancées des TIC et le caractère de plus en plus interconnecté des sociétés du savoir montrent aussi qu'il importe de stimuler la créativité et l'innovation en adoptant l'approche des « solutions ouvertes » pour parvenir à l'autonomisation et l'inclusion économique et sociale de tous et réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (ODD 8.6). En outre, CI contribuera de façon transversale à la réalisation des engagements pris au titre du Plan d'action pour les petits États insulaires en développement (PEID) qui relèvent de son mandat. Des interventions spécifiques viseront de manière stratégique à mobiliser les jeunes afin qu'ils contribuent au développement durable au moyen des TIC et de l'Internet.

60. Le Secteur CI est particulièrement bien placé pour contribuer à la réalisation de l'ODD 16 pour ce qui est de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, de garantir l'accès public à l'information et de protéger les libertés fondamentales, et il joue un rôle transversal essentiel dans la réalisation de l'ensemble des ODD. Son budget ne représente cependant qu'une faible part du budget biennal de l'Organisation, comme il a été fait observer dans l'audit externe du Secteur de la communication et de l'information réalisé en 2016⁴. Bien que les États membres,

⁴ Audit du Secteur de la communication et de l'information. Section III. A : La gouvernance du Secteur, page 5. 2016.

lors de la Conférence générale en novembre 2015, aient jugé important de continuer à mettre en œuvre le plan d'action pour le grand programme V et appelé à l'unanimité à le renforcer, le budget du Secteur demeure pour lui l'un des plus gros défis.

61. Pendant l'exercice en cours, le Secteur a été contraint de rationaliser ses effectifs par un moindre recours à l'expertise technique internationale dans les bureaux hors Siège comme au Siège. Des coupes supplémentaires auraient de graves conséquences sur son budget déjà amenuisé. Il faudrait réduire l'échelle des activités opérationnelles et de l'appui technique aux États membres dans des domaines comme le renforcement des capacités et la formulation de politiques novatrices aux fins de la réalisation des ODD.

62. Dans l'hypothèse d'un plan de dépenses de 507 millions de dollars, le budget du grand programme V devrait être amputé de quelque 0,54 million de dollars. Le Secteur devrait réviser ses plans et ses allocations de ressources. Il lui faudrait néanmoins continuer de financer les activités statutaires, y compris pour le PIDC, le PIPT et la Recommandation de 2003 sur le multilinguisme et l'accès au cyberspace. Étant déjà en sous-effectif, le Secteur ne tenterait pas de réduire le nombre actuel de ses experts techniques. Il devrait donc, dans les limites de son budget d'activité, maintenir le niveau de financement actuel et donner une priorité relative aux domaines thématiques désignés comme particulièrement pertinents dans les réponses des États membres au questionnaire sur le 39 C/5 qui coïncident avec les priorités de ses programmes phares, parmi lesquelles l'accès aux connaissances de toutes les personnes handicapées et de toutes les catégories sociales défavorisées, l'utilisation des TIC dans l'éducation et les solutions TIC libres aux fins de l'édification de sociétés du savoir inclusives, la conservation du patrimoine documentaire, notamment dans le cadre du Programme Mémoire du monde, et la liberté d'expression et la liberté de la presse, y compris la sécurité des journalistes.

63. Face à une éventuelle diminution supplémentaire des ressources financières, les crédits devraient être réduits en proportion pour des activités telles que le développement des médias et le SMSI, qui ne figurent ni au nombre des activités statutaires ni parmi les priorités élevées indiquées dans leurs réponses par la majorité des États membres.

64. Compte tenu du mandat du grand programme V, une nouvelle réduction aurait pour effet de compromettre gravement sa mise en œuvre déjà difficile et la valeur ajoutée de ses services novateurs aux États membres de l'UNESCO.

65. Dans le cas d'un scénario de 518 millions de dollars, les coupes dans les crédits du budget ordinaire alloués au grand programme V seraient absorbées par une réduction des activités liées au SMSI. Un scénario de 521,4 millions de dollars n'aurait qu'un impact marginal sur le champ d'intervention du Secteur et l'éventail des activités qu'il a entreprises dans le cadre de l'actuel 38 C/5 approuvé.

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

66. La communauté internationale – notamment les États membres, les partenaires du système des Nations Unies, les donateurs et les ONG – comptent sur l'ISU pour produire une nouvelle génération de données relatives à l'éducation, lesquelles permettront de mesurer les progrès accomplis par rapport à l'ODD 4 et d'appuyer toute mesure visant à fournir une éducation équitable et de qualité pour tous. Il s'agit pour l'UNESCO d'une chance formidable de montrer le rôle moteur qu'elle joue dans le domaine stratégique tout en tirant parti de la crédibilité et de la réputation de l'ISU en tant que source officielle de données éducatives comparables au niveau international. En outre, l'ISU est chargé du suivi des principales cibles des ODD concernant la science, la technologie et l'innovation (STI), ainsi que la culture et la communication et l'information (CI).

67. À ce jour, l'ISU n'a reçu aucun soutien supplémentaire pour l'aider à assumer cette nouvelle fonction de suivi, mais il a néanmoins réussi à remplir son mandat grâce à un réexamen de sa

structure, au renforcement de ses partenariats et à des innovations dans tous les domaines d'action. Si les crédits qui lui sont alloués au titre du Programme ordinaire devaient à nouveau être réduits, l'ISU serait contraint :

- de cesser tout travail méthodologique dans les domaines de la STI, de la culture et de la CI, et donc de ne pas élaborer d'indicateurs thématiques pour les ODD pertinents ;
- de réduire considérablement la collecte de données dans les domaines de la STI, de la culture et de la CI, voire de suspendre certaines études ;
- d'arrêter les ateliers de formation régionaux censés aider les statisticiens nationaux et les ministères d'exécution à améliorer la qualité et l'utilisation de leurs données et des indicateurs nationaux produits par l'ISU ;
- de réduire de moitié au moins la présence sur le terrain en Afrique subsaharienne, et de diminuer ainsi considérablement le soutien technique apporté aux pays en dépit du besoin urgent de renforcement des capacités et d'interventions directes.

68. Dans le cas d'un scénario hypothétique de 518 millions de dollars comme dans celui de 521,4 millions de dollars, la portée et la diversité des activités entreprises par l'ISU dans le cadre du 38 C/5 approuvé ne seraient que faiblement impactées.

Gestion des bureaux hors Siège

69. S'agissant de la « gestion des bureaux hors Siège », qui recouvre les coûts de gestion, les postes administratifs hors Siège et les coûts de fonctionnement des 53 bureaux hors Siège, l'enveloppe budgétaire de 80,8 millions de dollars correspondant au plan de dépenses de 518 millions de dollars du 38 C/5 approuvé représente déjà le minimum nécessaire pour maintenir la structure hors Siège de base actuelle comprenant les coûts de personnel et de fonctionnement. Il convient de rappeler que cette structure minimum résulte de la réduction considérable et de la réorganisation entreprises pendant l'examen des effectifs mené au titre du 37 C/5.

70. Dans le scénario hypothétique de 507 millions de dollars, la gestion des bureaux hors Siège subirait une réduction importante de quelque 2,3 millions de dollars. Si elle était appliquée, cette réduction ne pourrait être absorbée sans que le dispositif hors Siège actuel ne soit affecté.

71. Réduire le budget nécessiterait de diminuer la taille du dispositif hors Siège en fermant des bureaux. Cela limiterait sérieusement la capacité de l'UNESCO d'exécuter son programme aux niveaux des pays et des régions, en particulier en ce qui concerne le soutien qu'elle apporte aux États membres pour la mise en œuvre du Programme 2030. Une telle option, si elle était acceptée par les États membres, devrait être traitée dans le cadre de l'examen de la viabilité du dispositif hors Siège, et en particulier dans le contexte du projet de décision proposé dans le document 200 EX/5 Partie II (A).

72. La réduction du budget au titre d'un scénario hypothétique de 518 millions de dollars diminuerait les capacités du dispositif hors Siège. Un scénario hypothétique de 521,4 millions de dollars permettrait le maintien du dispositif hors Siège tel qu'il est aujourd'hui dans le 38 C/5 approuvé, avec un effet marginal sur les capacités du dispositif hors Siège.

Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique

73. Le scénario hypothétique de 507 millions de dollars se traduirait par une réduction de 0,1 million de dollars du budget alloué au Département Afrique, lequel fonctionne aujourd'hui avec un budget déjà très réduit dans le 38 C/5. Cette réduction aurait pour conséquences :

- une diminution globale du nombre des activités du Département, en particulier en ce qui concerne la coordination efficace de la mise en œuvre par les bureaux hors Siège et le Siège du programme phare pour la priorité Afrique, ainsi que la coopération avec les partenaires externes ;
- une réduction des effectifs du Département, notamment du Bureau de liaison à Addis-Abeba, pour les activités liées à la coopération entre l'Union africaine et l'UNESCO ;
- une diminution des activités de communication et de visibilité telles que l'organisation de conférences et séminaires thématiques orientés vers l'avenir et la production d'études et de publications d'importance stratégique pour l'Afrique ;
- une réelle restriction des capacités du Département d'apporter une aide financière aux États membres africains pour l'organisation de leurs réunions statutaires mensuelles (environ 25 000 dollars par an – couverts par le Compte spécial pour les contributions volontaires jusqu'à l'exercice biennal en cours, et qui devront être versés par le Département à compter de l'exercice 2018-2019).

74. La réduction du budget au titre d'un scénario hypothétique de 518 millions de dollars impliquerait que le Département Afrique continue de fonctionner avec un budget encore plus serré, et pourrait avoir à réduire davantage certaines de ses activités. Un scénario hypothétique de 521,4 millions de dollars n'aurait pas d'impact notable par rapport au niveau des ressources qui lui sont aujourd'hui affectées au titre du Programme ordinaire dans le 38 C/5 approuvé.

Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres

75. La coordination et le suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres ont déjà considérablement souffert de la réduction du budget global de 667 millions de dollars au plan de dépenses de 518 millions de dollars à tous les niveaux de son action, à savoir : l'intégration de l'égalité des genres dans les politiques et les programmes, ainsi que dans les structures et processus organisationnels ; le suivi et la communication en temps réel concernant des initiatives relatives à l'égalité des genres pour la fourniture de conseils stratégiques fondés sur des données factuelles destinés à la direction et d'un soutien technique destiné aux secteurs de programme ; la coordination des partenariats et des réseaux ; la représentation de l'UNESCO dans les réunions régionales et internationales sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Plus précisément, ODG/GE a dû réduire d'environ 20 % la portée de ses cibles pour 2017-2018 dans presque tous les indicateurs concernant les résultats escomptés approuvés, et la formation relative à l'égalité des genres destinée au personnel hors Siège est suspendue depuis les deux derniers exercices biennaux en raison du manque de fonds.

76. Dans le contexte d'un scénario hypothétique de 507 millions de dollars, une nouvelle baisse du budget alloué au titre du Programme ordinaire à la priorité Égalité des genres nuirait à la capacité globale de l'Organisation de mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Égalité des genres (GEAP II), tant au niveau quantitatif que qualitatif. En outre, il existe un risque sérieux pour l'UNESCO de perdre de sa crédibilité et de son influence aux niveaux international, régional et national en termes de promotion de l'égalité des genres dans tous ses domaines de compétence. Pourtant, en cette période particulièrement critique, l'UNESCO, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies dotée d'un mandat multiple, est la mieux placée pour promouvoir l'ODD 5 relatif à l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et devrait jouer un rôle important en matière de plaidoyer et de formulation des politiques.

77. Si les deux scénarios budgétaires hypothétiques (518 millions et 521,4 millions de dollars) ne se traduisent pas par des réductions importantes de l'ensemble des crédits alloués au titre du Programme ordinaire, il est important de souligner que cette Division fonctionne aujourd'hui avec un budget limité qui a amoindri ses capacités de mise en œuvre du GEAP II.

Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget

78. Dans le scénario hypothétique de 507 millions de dollars, toutes les activités de formation restantes organisées par BSP pour les membres du personnel ou les délégations permanentes sur la programmation axée sur les résultats (RBM) et la budgétisation axée sur les résultats (RBB), sur la mobilisation des ressources, et sur les mécanismes et la réforme du système des Nations Unies, seraient suspendues pour ne garder qu'une capacité limitée d'élaboration et de publication de principes directeurs dans ces domaines. Vraisemblablement, cela diminuerait la capacité de l'Organisation dans son ensemble s'agissant de tenir ses engagements en faveur de la RMB-RBB, nuisant ainsi à sa possibilité de participer aux mécanismes conjoints des Nations Unies, y compris à la programmation commune par pays. Plus important encore, si BSP est contraint de réduire ses activités liées au renforcement des capacités et au soutien des membres du personnel en vue de la mobilisation de ressources, les capacités de l'ensemble de l'Organisation à collecter des ressources supplémentaires à un moment où elles seraient indispensables seraient considérablement amoindries.

79. L'aide apportée par BSP aux bureaux hors Siège pour qu'ils participent aux exercices de programmation commune par pays des Nations Unies (tels que le PNUAD) grâce à la formule des « 2 % » (représentant 2 % des budgets des grands programmes alloués aux activités) serait suspendue. Par exemple, il serait mis un terme au 1 % géré par les secteurs eux-mêmes et au 1 % des ressources de programme mises en commun. Une telle suppression nuirait à la position de l'UNESCO et à sa participation aux activités et mécanismes conjoints des Nations Unies mis en œuvre aux niveaux des pays et des régions pour appliquer le Programme 2030, y compris à sa participation aux exercices des PNUAD et aux GNUD régionaux.

80. Dans le cas du scénario hypothétique de 518 millions de dollars, les activités financées au titre de la formule des 2 % devraient être réduites voire interrompues, avec les conséquences pour l'ensemble de l'Organisation décrites ci-dessus. Dans le cadre d'un scénario hypothétique de 521,4 millions de dollars, cette formule pourrait être maintenue.

Relations extérieures et information du public

81. Le Secteur des relations extérieures et de l'information du public a subi de plein fouet la crise financière. Pendant trois biennia consécutifs le Secteur a dû faire des sacrifices et des choix difficiles. Il a fallu fournir un effort considérable et prendre des mesures radicales pour réduire les dépenses et les coûts administratifs et faire face aux difficultés financières tout en soutenant du mieux possible l'exécution des programmes.

82. Ces efforts et ces sacrifices ont eu de lourdes conséquences sur la charge de travail, sur l'exécution des programmes, et parfois sur sa qualité. Durant cette période, le Secteur a su faire face mais pour autant, la situation n'est plus tenable et des coupures additionnelles, risquent fort de mettre en péril l'avenir même du Secteur ERI et sa capacité de mise en œuvre.

83. Une réduction du budget pour l'exercice biennal prochain ne permettrait pas de mettre en œuvre toutes les activités prévues pour le biennium.

84. À titre d'exemple, le Secteur ERI ne serait pas en mesure de fournir les services attendus de la part des États membres notamment en ce qui concerne les séminaires d'orientation, la production des rapports annuels, la prise en charge des frais d'interprétation des réunions de groupes régionaux, ainsi que certains services protocolaires.

85. Autre exemple, au niveau des partenariats, les coupes budgétaires mettraient en péril la mise en œuvre de certaines décisions des organes directeurs telles que celles contenues dans le plan d'action visant à améliorer la coopération du Secrétariat de l'UNESCO avec les commissions nationales pour l'UNESCO (résolution 35 C/77), et celles contenues dans les directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales (résolution 36 C/108). De

plus, le Secteur ERI ne serait pas en mesure d'organiser toutes les réunions habituelles des commissions nationales qui se tiennent en marge de la session du Conseil exécutif, ni la 6^e réunion interrégionale des commissions nationales qui se tient habituellement en marge de la Conférence générale. Il est également à noter que le Secteur ERI continuera à ne pas fournir de contribution financière au Comité de liaison ONG-UNESCO alors que c'est prévu dans les directives et ne pourrait pas développer, comme demandé par la Conférence générale (résolution 38 C/71) des activités visant à diffuser les Directives et à identifier aux niveaux régional et local les organisations non gouvernementales pertinentes dans les domaines de compétence de l'Organisation. Des coupures additionnelles mettraient donc en péril de nombreuses activités, voire entraîneraient la cessation de la coopération et du soutien notamment au Comité de liaison ONG-UNESCO.

86. Ce ne sont là que quelques exemples d'activités en matière de partenariat qui sont déjà pénalisées par la diminution constante des ressources attribuées, et dont certaines seraient fortement compromises et destinées à cesser si des coupures additionnelles devaient intervenir.

87. L'information du public est également fortement impactée par les réductions budgétaires des derniers biennia et des coupures additionnelles mettraient en grande difficulté plusieurs services fournis.

88. La plate-forme Web intégrée annoncée et lancée en 2011 a beaucoup de mal à se déployer complètement faute de ressources. Le manque de capacité du budget ordinaire ne permettra pas de terminer correctement les développements techniques et stabiliser la plate-forme Web intégrée.

89. Le manque de capacité interne aura aussi pour conséquence de mettre l'Organisation en position faible pour nouer des partenariats technologiques innovants dans le domaine du Web et des médias sociaux en particulier qui pourraient accélérer les mises à niveau et tirer le meilleur profit des technologies disponibles.

90. Le multilinguisme des contenus continuerait de souffrir très directement du manque de ressources. Un pourcentage trop faible de l'ensemble du site Web est traduit dans les six langues officielles. Le Secteur ERI ne disposerait dans son équipe éditoriale que d'un seul éditeur par langue officielle, l'un d'entre eux est même financé par des ressources extrabudgétaires. Le budget ordinaire qui serait alloué à l'information du public permettrait à peine de payer les traductions des communiqués de presse et l'abonnement à un outil de gestion des relations presse. Par ailleurs, la fonction critique comme la gestion des droits liés aux publications serait assurée par une personne dont ce n'est pas la spécialité et qui aurait de plus à assurer d'autres tâches.

91. La photothèque et les archives audiovisuelles ne pourront plus être pleinement exploitées. De même, les projets visant à renforcer la fonction d'information du public des bureaux hors Siège ne pourront voir le jour faute de moyens.

92. Ce ne sont là que quelques exemples des services d'information du public qui seraient pénalisés par la diminution constante des moyens attribués.

93. Impact des coupures budgétaires sur la sécurité : Alors que la menace terroriste se fait chaque jour plus forte, la baisse des budgets consécutive à l'adoption d'un scénario hypothétique à 507 millions de dollars aurait nécessairement un impact sur la mise en place du plan d'action pour la sécurité. Des conséquences lourdes pourraient survenir notamment en termes de travaux notamment sur le site Fontenoy (financé par le budget ordinaire) mais également sur le recrutement d'effectifs supplémentaires indispensables dont les États membres ont précisé dans deux enceintes distinctes qu'ils devaient être recrutés sur des sources régulières de revenus (BR) même s'ils sont déployés à part égale sur les deux sites. Les effets à redouter sont donc extrêmement importants.

94. Le Secteur ERI fonctionne aujourd'hui avec un budget déjà réduit au strict minimum. Par conséquent, une éventuelle réduction des ressources du budget ordinaire du Secteur sous un scénario budgétaire hypothétique à 518 millions de dollars limiterait davantage son fonctionnement, tandis que, sous un scénario budgétaire hypothétique à 521,4 millions de dollars, le Secteur ERI serait en mesure de maintenir un niveau d'activités comparable à celui du 38 C/5 approuvé.

Gestion des ressources humaines

95. Le scénario hypothétique de 507 millions de dollars ne permettrait pas de mettre en œuvre les actions prioritaires énoncées dans le Plan d'action de la Stratégie de gestion des ressources humaines pour 2017-2021. La plupart des activités devraient être modérées ou ralenties et/ou abandonnées ou annulées en fonction des ressources financières disponibles. L'accent serait mis uniquement sur la fourniture des services statutaires minimum des ressources humaines aux dirigeants et aux membres du personnel, sur la révision et l'actualisation de politiques et de processus en matière de ressources humaines, sur la gestion des requêtes et des recours en temps voulu dans la mesure du possible. Il convient de noter que HRM fonctionne déjà avec le minimum absolu des effectifs nécessaires pour fournir les services les plus élémentaires au personnel de l'UNESCO. Il sera impossible de maintenir ne serait-ce que le niveau minimum actuel de services si les ressources devaient être à nouveau réduites. Depuis le 36 C/5, HRM a déjà perdu 35 % de ses postes.

96. Le scénario hypothétique de 507 millions de dollars aurait notamment les conséquences suivantes :

- le plan de formation interne à l'échelle de l'Organisation sera à nouveau interrompu ;
- il ne sera pas possible de fournir des activités d'apprentissage et de formation pour le personnel ;
- il sera difficile de mettre en place des activités de communication ciblées pour attirer des candidats qualifiés des pays non représentés et sous-représentés ;
- il ne sera pas possible d'entreprendre l'examen des processus et procédures requis pour la gestion de la CAM et l'élaboration et la mise en œuvre connexes de nouvelles applications de système ;
- il n'y aura pas de mise en œuvre du cadre sur la conformité aux règles/sur les risques en référence avec le Statut et Règlement du personnel, les dispositions du Manuel RH, le recours aux contrats de consultant, le recours à l'assistance temporaire, etc. ;
- l'Organisation ne participera pas aux initiatives d'harmonisation, d'examen et de réforme du système des Nations Unies ;
- la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de processus automatisés visant à simplifier les processus/procédures sera considérablement ralentie ;
- le nombre des services médicaux fournis sera réduit.

97. Le budget de HRM couvre en outre d'autres services tels qu'une crèche et une assistance sociale. Si les fonds sont davantage réduits, HRM devra peut-être se pencher sur le maintien ou non de ces services.

98. Dans le cas d'un scénario hypothétique de 518 million de dollars ou de 521,4 millions de dollars, HRM serait en mesure de continuer à se concentrer sur la fourniture des services statutaires minimum des ressources humaines aux dirigeants et aux membres du personnel, sur la

révision et l'actualisation de politiques et de processus en matière de ressources humaines, et sur la gestion des requêtes et des recours en temps voulu dans la mesure du possible.

Gestion financière

99. Les principales responsabilités du Bureau de la gestion financière (BFM) consistent à faciliter la prise de décisions éclairées et à préserver les actifs de l'Organisation en s'acquittant des tâches suivantes :

- assurer le suivi de la performance et des risques financiers, et en rendre compte de manière analytique ;
- renforcer les systèmes de contrôle interne en évaluant les risques financiers ; élaborer des politiques et des processus de gestion financière ; et veiller au respect de la mise en œuvre ;
- fournir des services comptables, notamment en tenant correctement les comptes ; conserver et placer les fonds ;
- fournir des services administratifs et de bureau aux services centraux et aux bureaux hors Siège et administrer les budgets de fonctionnement des bureaux hors Siège ;
- renforcer la gestion financière par l'adoption de bonnes pratiques incluant la participation au processus de réforme à l'échelle du système des Nations Unies afin de renforcer l'efficacité.

Difficultés opérationnelles si BFM garde son niveau de ressources du 38 C/5, c'est-à-dire un budget de 521,4 millions de dollars

100. L'exercice biennal en cours a mis en évidence l'impact d'une réduction des effectifs sur la capacité à maintenir le niveau de service attendu, compte tenu du fait que la majorité des opérations de BFM sont très demandées et assujetties à des contraintes de temps, et que les retards ont des répercussions sur l'exécution des programmes. Avec la structure actuelle des effectifs, il est nécessaire d'investir davantage dans la reconfiguration des processus et l'automatisation des tâches/rapports pour garantir la qualité des services de base.

101. Les incidences actuelles sont notamment les suivantes :

- le niveau de service n'est pas respecté systématiquement, il en résulte un retard dans la mise en œuvre des programmes. Il y a une capacité limitée de réponse aux demandes imprévues ou reçues dans des délais trop courts de la part des secteurs de programme, des services centraux et des bureaux hors Siège. Les absences imprévues de membres du personnel ont un impact sur la capacité à fournir des services. Le niveau de service est particulièrement touché dans la Plate-forme AO et la Section du suivi et des rapports budgétaires ;
- la priorité est donnée aux services opérationnels par rapport aux fonctions d'analyse, de suivi et de « partenaire commercial ». La participation à la réforme/l'amélioration des procédures tant aux niveaux du système des Nations Unies que de l'UNESCO est sélective et limitée. L'appui fourni aux secteurs de programme et aux autres services centraux par le biais de l'analyse financière/l'établissement de rapports et la participation à des réunions des organes directeurs et à la gestion interne a été réduit. Ainsi, (i) la participation à des initiatives telles que la refonte fondamentale des systèmes de planification des ressources est actuellement difficile ; (ii) le soutien apporté au Secteur de la culture pour l'organisation de ses réunions statutaires a été supprimé ; (iii) la Plate-

forme AO pour les services centraux ne joue plus le rôle de partenaire commercial pour la planification du budget/des activités et le suivi des résultats financiers ;

- les activités de mise en conformité et de suivi qui constituent une garantie pour les contrôles internes ont été réduites dans tous les domaines. Les contrôles ont été remplacés par des activités de suivi dans certains domaines ; les tâches de suivi sont effectuées avec moins de régularité et sont concentrées sur les domaines à haut risque. Une baisse du suivi et du contrôle des budgets, des actifs, des engagements et des transactions comptables augmente le risque d'erreur dans la gestion et les états financiers ;
- l'examen et l'actualisation des politiques et des procédures ont été réduits et se limitent à deux ou trois domaines définis comme prioritaires par exercice biennal. Les ressources affectées à la mise en conformité avec les méthodes comptables et les normes IPSAS ont été supprimées, et les autres fonctions stratégiques sont de plus en plus réorientées sur l'appui et la coordination des réponses pour les audits et les accréditations des donateurs.

Impact du scénario hypothétique de 507 M\$: services qui pourraient faire l'objet d'une réduction et incidences pour l'Organisation

102. Dans le cadre du scénario hypothétique de 507 M\$, BFM réduirait encore les activités suivantes : élaboration de politiques ; examen des processus et activités de formation ; fonctions de suivi et de vérification de la conformité ; capacités d'analyse pour l'établissement de rapports. Le Bureau se concentrerait alors sur la comptabilité et l'examen du budget, ainsi que sur les services en matière d'allocations.

103. Plus précisément :

- Administration et coûts de fonctionnement des unités hors Siège : la réduction serait de 2,3 M\$ dans le cas du scénario hypothétique de 507 M\$ et ne serait possible que si l'Organisation décidait de fermer certains bureaux hors Siège.
- L'examen des processus et politiques ne serait mené qu'en réponse à des recommandations issues d'audits, sous réserve de fonds disponibles et s'il est jugé essentiel dans le cadre de l'évaluation globale et/ou de l'harmonisation au sein du système des Nations Unies.
- Les tâches liées à la conformité et au suivi seraient encore réduites et seul le premier niveau de contrôle du respect des règles serait mis en œuvre dans le cadre des fonctions de certification qui seraient alors centralisées à BFM. La recentralisation à BFM du rôle de certification et d'examen du budget qui était décentralisé vers les unités hors Siège selon des critères convenus se traduirait par des retards dans l'exécution du programme. En outre, le rôle de partenaire des administrateurs des finances et des attachés d'administration, que BFM s'emploie à renforcer, serait perdu. Une telle situation irait à l'encontre de la politique de décentralisation de l'Organisation énoncée dans la Note ivoire DG/Note/14/3 du 3 janvier 2014.
- La formation et les conseils en matière de politiques et processus seraient supprimés.
- Les rapports de suivi analytiques trimestriels sur la performance financière des projets/programmes seraient limités et pourraient ne pas répondre aux attentes de tous les acteurs concernés. Le développement des capacités et des outils d'établissement de rapports serait considérablement réduit.
- L'UNESCO est attachée au principe de services centraux/administratifs communs aux niveaux mondial et local qui est actuellement examiné par les Nations Unies au sein du

Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). L'UNESCO co-dirige un projet pilote BOS (*Business Operation Services*) de centre de services communs au Brésil. Les enseignements tirés des projets pilotes BOS, notamment les avantages en termes de coûts, et les conclusions des délibérations du HLCM sur les services communs devraient permettre d'éclairer la stratégie organisationnelle de l'UNESCO.

104. Les **risques potentiels** pour l'Organisation sont notamment les suivants :

- La réduction du personnel dûment qualifié dans les domaines de la gestion financière et de la gestion des contrats aurait des répercussions sur l'exécution du programme et pourrait accroître les risques financiers.
- Il y aurait une dépendance accrue à l'égard des recommandations des audits internes et externes en ce qui concerne l'évolution des politiques financières, les matériels de formation et d'orientation, ainsi que les rapports sur les principaux risques financiers, ce qui réduirait la marge de manœuvre pour l'adoption rapide de mesures correctives. Le risque serait que les politiques de l'Organisation ne soient plus à jour par rapport aux bonnes pratiques ou ne soient plus en conformité avec les normes/politiques actualisées dans le cadre des IPSAS, ce qui pourrait entraîner d'éventuels problèmes en matière d'audits.
- Les capacités d'élaboration de politiques et de simplification des processus se trouveraient réduites alors qu'elles sont essentielles pour répondre aux attentes des États membres, des donateurs et de la direction en matière de contrôles internes, d'établissement de rapports et de mesures d'efficacité.
- L'évolution des capacités et outils d'établissement de rapports serait limitée, ce qui nuirait à l'objectif de renforcer la prise de décisions en matière de gestion financière.

Gestion des services de soutien (MSS)

105. Les incidences d'un scénario hypothétique de 507 M\$ seraient notamment les suivantes :

Gestion des bâtiments du Siège

- Sécurité du personnel : les usagers des bâtiments de l'UNESCO seraient exposés à de plus grands risques en termes de santé, de sûreté, de sécurité et d'hygiène. Les normes minimales ne pourraient plus être garanties et les installations ne fonctionneraient pas en toute sûreté.
- Continuité des opérations : une partie des bâtiments serait fermée de façon permanente en raison de l'impossibilité de respecter les normes minimales.
- Durabilité des bâtiments : les objectifs d'économies d'énergie pourraient ne pas être atteints et l'UNESCO ne serait pas en mesure de respecter les directives et normes des Nations Unies en matière de respect de l'environnement.
- Coûts de rénovation : faute d'un entretien régulier adéquat et d'investissements nécessaires pour rénover/remplacer les installations obsolètes, les frais de fonctionnement et les futurs coûts d'investissement seraient plus élevés et entraîneraient finalement une défaillance financière.

Services de conférences, langues et documents

- Le multilinguisme serait menacé.

- Les délais et la qualité des services fournis (traduction, interprétation, documents), y compris aux organes directeurs, seraient considérablement affectés.
- Les projets d'amélioration en cours (remplacement du système de gestion de la documentation, les outils de refacturation, etc.) seraient interrompus et les nouveaux projets abandonnés.
- Il serait impossible d'assurer le service des réunions statutaires. Par exemple, la durée de la Conférence générale devrait alors être limitée au lieu d'être rallongée comme prévu.
- Il serait également impossible de répondre à toutes les demandes concernant l'organisation de manifestations au Siège ou hors Siège, ce qui réduirait le volume d'activité dans ce domaine et aurait un impact sur les recettes potentielles.

Gestion des opérations

- Il faudrait prolonger le cycle de vie des équipements, ce qui augmenterait le risque de pannes, ainsi que les frais d'entretien.
- Il faudrait reporter le remplacement ou l'acquisition indispensable de certains produits, et/ou acheter des produits et équipements moins durables, résistants, réparables ou susceptibles d'être remis à niveau, ce qui augmenterait les frais de fonctionnement et abaisserait le rapport qualité/prix.
- Il deviendrait nécessaire d'appliquer des restrictions sur les dispositions générales concernant les voyages en mission.
- Il faudrait mettre un terme à la formation des employés concernant les pratiques efficaces en matière d'achats et d'opérations.

106. En cas d'adoption du scénario hypothétique de 518 M\$ ou de 521,4 M\$, MSS serait en mesure de renforcer les normes minimales en matière de sécurité des bâtiments.

Gestion des connaissances et des systèmes d'information (KMI)

107. KMI permet au Secrétariat (au Siège et hors Siège) ainsi qu'aux organes directeurs de travailler efficacement et de manière transparente en ayant toujours davantage recours aux technologies et méthodes de travail les plus modernes. Toute nouvelle réduction du budget entamerait la capacité de l'Organisation de continuer à travailler ainsi et réduirait par conséquent l'efficacité et l'efficacité de l'action menée par l'Organisation.

108. KMI doit pouvoir être en mesure d'aider l'Organisation à aller de l'avant dans un contexte où les technologies évoluent rapidement. Il y a également une demande croissante concernant les services et technologies de gestion des connaissances et de l'information qui se traduit par une augmentation nette constante, à la fois en termes de volume (stockage, bande passante, performances, etc.) et de qualité (davantage d'applications). Cette demande nécessite des investissements constants. En matière de gestion des connaissances et de technologies de l'information et de la communication, l'absence de progrès est synonyme de régression.

109. KMI a perdu un nombre considérable de postes depuis 2011 et doit faire face à la nécessité absolue de rétablir au moins un poste P-4 sur les deux qui ont été supprimés au cours de l'exercice biennal, en plus des coupes précédentes. Le poste de chef archiviste (chef d'unité), actuellement financé au titre du FITOCA, qui doit être supprimé à la fin de l'année 2017, doit être rétabli dans le 39 C/5. Ce poste est en effet essentiel pour assurer la bonne gestion de la mémoire institutionnelle de l'Organisation et des archives.

110. Tous les services de gestion des connaissances et de technologies de l'information et de la communication fonctionnent actuellement avec le strict minimum nécessaire. Tout particulièrement, l'infrastructure critique de KMI et la cybersécurité, ainsi que les contrats de maintenance et d'assistance technique, sont incompressibles – tous les contrats ont été renégociés et KMI a abandonné les services de maintenance, sauf pour les applications critiques : une grande partie de l'infrastructure de KMI ne bénéficie plus de services extérieurs de maintenance et d'assistance technique. La cybersécurité est l'une des principales priorités de KMI et, comme l'ont relevé le Commissaire aux comptes et le Comité consultatif de surveillance, il faut davantage investir dans ce domaine, entre autres, en instaurant à l'UNESCO un poste de Responsable principal de la sécurité informatique (P-5), comme c'est le cas dans d'autres organismes des Nations Unies. Le financement d'un tel poste n'a pas été possible dans le 38 C/5 et n'est toujours pas garanti pour le 39 C/5.

Secrétariat des organes directeurs (GBS)

111. Par sa décision 197 EX/28, le Conseil exécutif a instauré la tenue de réunions intersessions de ses membres (en principe six fois par an), à titre expérimental pour l'exercice biennal 2016-2017, et a demandé qu'une évaluation de ces réunions figure dans le rapport que le groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance présentera à la 39^e session de la Conférence générale (novembre 2017). De même, le groupe de travail sur la gouvernance a été établi en application de la résolution 38 C/101, la Conférence générale devant statuer sur ses recommandations à sa 39^e session. Par conséquent, tout réajustement du budget alloué au Secrétariat des organes directeurs (GBS) devra prendre en compte les conclusions à venir des travaux de ce groupe.

Service d'évaluation et d'audit (IOS)

112. Le scénario hypothétique de 507 M\$ supposerait une réduction de 0,1 M\$ qui se traduirait par un champ d'évaluation extrêmement faible pour les secteurs de programme et les priorités stratégiques transversales/thématiques.

- Il n'y aurait aucune chance de pouvoir procéder à l'évaluation des unités hors Siège, ce qui représenterait un risque majeur pour l'Organisation, en particulier compte tenu de la nécessité accrue d'évaluer l'activité hors Siège pour des questions de viabilité déjà évoquées par IOS, le Commissaire aux comptes et la Division de l'appui et de la coordination hors Siège (FSC).
- La Section de l'évaluation se verrait dotée d'un budget opérationnel biennal d'environ 100 000 dollars (soit 50 000 dollars par an) qui ne permettrait de réaliser qu'une seule évaluation d'importance stratégique par an, voire deux au maximum.
- Il serait très peu probable que les secteurs de programme puissent atteindre la cible de 3 % de leur budget opérationnel comme seuil minimal d'investissement dans l'évaluation.
- Le risque serait qu'en cas de couverture inadéquate des évaluations, les contributions au Rapport stratégique sur les résultats (SRR) seraient insuffisantes pour permettre une prise de décisions éclairée en ce qui concerne la performance des programmes.

113. Pour ce qui est de l'audit interne, le scénario hypothétique de 507 M\$ représenterait une nouvelle érosion de la capacité d'apporter des garanties, alors même que le Comité consultatif de surveillance pointe la nécessité de ressources supplémentaires afin de pouvoir donner une assurance « raisonnable », au lieu d'une assurance « limitée » comme c'est le cas actuellement, quant à l'efficacité des processus de l'UNESCO en matière de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. À cet égard, il convient de noter que les effectifs de l'audit interne demeurent environ 20 % en deçà des niveaux de 2011 et qu'IOS cherchera à rétablir ces capacités pour 2018-2019. Le budget opérationnel actuellement alloué aux missions d'audit interne dans les

unités hors Siège et aux conseils techniques concernant les risques liés aux technologies de l'information ne représente déjà plus que la moitié des niveaux de 2011, ce qui n'est pas viable pour donner les assurances nécessaires. La nouvelle érosion que représenterait ce scénario compromettrait l'assurance limitée qu'IOS est encore aujourd'hui en mesure de donner, et IOS entend demander une augmentation de son budget opérationnel pour l'exercice biennal 2018-2019.

114. Dans le cas d'un scénario hypothétique de 518 M\$, tous les défis mentionnés ci-dessus seraient les mêmes dans une certaine mesure. Ce scénario permettrait toutefois de financer une évaluation stratégique de programme supplémentaire, d'assurer une couverture minimale des unités hors Siège en matière d'évaluation, ou d'apporter un appui complémentaire minimal aux capacités d'audit interne. En revanche, il ne permettrait pas à IOS de relever complètement les défis sous-jacents concernant le champ des audits et évaluations, ni de fournir une assurance adéquate quant aux processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. La situation serait globalement la même dans le cas d'un scénario hypothétique de 521,4 M\$.

Normes internationales et affaires juridiques (LA)

115. Lors de l'exercice budgétaire précédent, l'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) avait déjà consenti d'énormes efforts pour maintenir tous ses postes, et ce en réduisant considérablement ses frais de fonctionnement à hauteur de 95 000 dollars sur deux ans, plancher qui n'avait jamais été atteint par le passé malgré une demande de services sans cesse en augmentation depuis ces dernières années (+ 23 % depuis 2014).

116. Les scénarios hypothétiques de 507 M\$ et 518 M\$, dans le cadre desquels LA verrait son budget réduit respectivement de 80 000 dollars ou 20 000 dollars, ne permettraient pas d'assurer le fonctionnement normal de cet Office sans aucune réduction de ses effectifs. Dans les deux cas, LA serait contraint de renoncer à une partie de ses activités principales, ce qui se traduirait par la suppression des objectifs/résultats suivants :

Scénario hypothétique de 507 M\$

- Participation de LA aux réunions des comités et commissions des organes directeurs de l'Organisation
- Amélioration de la rédaction des contrats
- Formation des bureaux hors Siège sur des questions d'ordre juridique (contrats, privilèges et immunités, etc.)
- Assistance continue à HRM pour une meilleure formulation des circulaires administratives relatives au personnel, ainsi que des points du Manuel des ressources humaines
- Représentation auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT)
- Participation active à une réforme de la justice interne en matière de personnel
- Contribution active à une meilleure gestion des instituts de catégorie 1
- Fourniture d'avis juridiques aux réunions des principales conventions
- Meilleure harmonisation des avis juridiques lors de la préparation des documents des sessions des organes institutionnels de suivi des conventions
- Actualisation régulière de la page Internet consacrée aux textes normatifs.

Scénario hypothétique de 518 M\$

- Amélioration de la rédaction des contrats
- Assistance continue à HRM pour une meilleure formulation des circulaires administratives relatives au personnel, ainsi que des points du Manuel des ressources humaines
- Participation active à une réforme de la justice interne en matière de personnel
- Contribution active à une meilleure gestion des instituts de catégorie 1
- Fourniture d'avis juridiques aux réunions des principales conventions.

117. Un scénario hypothétique de 521,4 M\$ n'aurait pas d'impact sur le budget de LA.

ANNEXE I

VUE D'ENSEMBLE DES PRINCIPALES INCIDENCES DES SCÉNARIOS BUDGÉTAIRES HYPOTHÉTIQUES POUR 2018-2019 SUR LES SECTEURS DE PROGRAMME, LES SERVICES LIÉS AU PROGRAMME ET LES SERVICES INTERNES

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
Grand programme I – Éducation (ED)	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités dans les domaines de programme prioritaires (par exemple ETFP, Enseignants) seraient réduites. - Les activités sur le terrain seraient encore revues à la baisse (et davantage centrées sur les bureaux internationaux/régionaux). - La viabilité de certains instituts déjà affaiblis serait remise en question. - Incapacité à lancer de nouvelles initiatives ou à répondre aux nouvelles demandes (par exemple, enseignement des STEAM). 	<p>Impact relativement faible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - légère réduction des activités dans les domaines prioritaires (ETFP et Enseignants) et dans les opérations hors Siège ; - la viabilité de certains instituts déjà affaiblis serait remise en question ; - incapacité à lancer de nouvelles initiatives ou à répondre aux nouvelles demandes (par exemple, enseignement des STEAM). 	<p>Aucune incidence majeure.</p>
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles (SC)	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité déjà amoindrie de l'UNESCO d'aider les États membres à élaborer des politiques de STI, à renforcer les capacités en matière de STI et à gérer les ressources naturelles, notamment par le biais du Programme hydrologique international (PHI), du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et du Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG), ainsi qu'à exploiter les vastes réseaux scientifiques de l'UNESCO, serait sérieusement compromise. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact mineur qui pourrait être absorbé en réduisant légèrement les crédits alloués à certaines activités au titre du Programme ordinaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact mineur qui pourrait être absorbé en réduisant légèrement les crédits alloués à certaines activités au titre du Programme ordinaire.

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	<ul style="list-style-type: none"> - Il serait envisagé de suspendre le recrutement d'un certain nombre de postes essentiels en gardant à l'esprit que la suppression de ces postes dans le 39 C/5 par la suite aurait d'importantes répercussions sur la mise en œuvre du programme. - La suppression de postes au Siège entraînerait : <ul style="list-style-type: none"> o une disparition quasi complète de l'activité de programme dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe ; o une baisse du soutien apporté à la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNESCO pour les petits États insulaires en développement (PEID) ; o une limitation au minimum de l'appui apporté à la mise en œuvre de la Stratégie du MAB et du Plan d'action de Lima. - Une réduction des postes au sein du dispositif hors Siège pèserait plus fortement sur la région Afrique, avec le risque d'entraîner une perte de compétences dans le domaine du renforcement des capacités en science et ingénierie ainsi qu'en géosciences, compromettant ainsi le renforcement des capacités en matière de gestion des ressources terrestres dans l'ensemble du continent. 		

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	<ul style="list-style-type: none"> - En supprimant des postes, SC perdrait toute capacité à mettre en œuvre le programme et à mobiliser des fonds. La solution de remplacement consisterait alors à conserver le nombre actuel de postes et à accroître la capacité du Secteur de mobiliser des ressources extrabudgétaires en consacrant une plus grande partie du temps de travail à la collecte de fonds. Cela limiterait temporairement le temps de travail consacré à la mise en œuvre du programme, mais dans le but de combler le déficit du financement au titre du programme ordinaire en augmentant le financement extrabudgétaire et grâce à des engagements au titre d'un projet. 		
Grand programme II – Commission océanographique intergouvernementale (COI)	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité du Secrétariat et des organes directeurs de la COI de remplir leurs obligations statutaires minimales et d'offrir les services de base aux États membres diminuerait. - La capacité de la COI d'assumer le rôle de chef de file qui lui a été confié en ce qui concerne l'ODD 14 (la COI a été désignée organisme responsable de deux des cibles : 14.3 et 14.a) serait compromise. - La COI serait incapable : <ul style="list-style-type: none"> o de renforcer sa présence régionale ni de rendre opérationnelle sa Stratégie pour le développement des capacités (2015-2021) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - La COI resterait dans une « situation chronique de sous-effectifs » - cela pourrait compromettre son rôle de chef de file et nuire sérieusement à l'océanographie et aux sciences marines dans les États membres. 	<p>La « marge de manœuvre » minimale associée à ce budget permettrait à la COI d'apporter une réponse à la question urgente des effectifs du Centre d'information sur les tsunamis dans les Caraïbes, qui est très attendue par les PEID de la région (à savoir, créer un nouveau poste hors Siège en utilisant les économies engendrées par l'abolition d'un poste GS au Siège).</p>

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	<ul style="list-style-type: none"> ○ de participer pleinement au processus des Nations Unies tendant à définir un nouveau régime juridique sur la conservation de la biodiversité marine au-delà des zones de la juridiction nationale dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ; ○ d’agir en tant qu’organe chef de file des Nations Unies pour les données sur l’observation de l’océan en vue de l’élaboration du nouveau rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, les océans et la cryosphère. - Les activités de sensibilisation, de formation et d’information, notamment sur le plan de la préparation des communautés en cas d’alerte au tsunami et de la mitigation, seraient réduites. - La capacité de la COI à mettre à profit les partenariats et à mobiliser des fonds serait réduite. 	-	
Grand programme III – Sciences sociales et humaines (SHS)	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités de prospective phares seraient interrompues. - Il serait mis fin à la publication conjointe du Rapport mondial sur les sciences sociales. - Les sessions extraordinaires de la COMEST et du CIGB ne pourraient être convoquées que si des fonds extrabudgétaires étaient disponibles. 	<p>Les sessions extraordinaires de la COMEST et du CIGB ne pourraient être convoquées que si des fonds extrabudgétaires étaient disponibles.</p>	<p>Réduction marginale qui pourrait être absorbée dans le cadre de l’enveloppe budgétaire.</p>

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	<ul style="list-style-type: none"> - Le déploiement stratégique de ressources sous forme de fonds d'amorçage destinés à faciliter les partenariats dans les bureaux de l'UNESCO où SHS n'est pas représenté connaîtrait un coup d'arrêt. 		
Grand programme IV – Culture (CLT)	<p>Au Siège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comme à présent, activités axées sur la satisfaction des obligations statutaires minimales. Absence de financement du renforcement des capacités et des autres services de base fournis aux États membres ; - suppression possible d'un poste du Programme ordinaire pour la coordination des activités relatives aux musées. <p>Hors Siège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme ordinaire décentralisé uniquement en direction de l'Afrique ; - toutes les autres régions restent totalement dépendantes des activités extrabudgétaires. 	<p>Au Siège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comme pour le scénario de 507 millions de dollars. <p>Hors Siège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme ordinaire décentralisé en direction de l'Afrique et des pays en situation de crise dans les États arabes ; - toutes les autres régions restent totalement dépendantes des activités extrabudgétaires. 	<p>Au Siège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comme pour le scénario de 507 millions de dollars. <p>Hors Siège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme ordinaire décentralisé en direction de l'Afrique et des pays en situation de crise dans les États arabes ; - toutes les autres régions restent totalement dépendantes des activités extrabudgétaires.
Grand programme V – Communication et Information (CI)	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités relatives aux programmes de développement des médias qui encouragent le journalisme éthique à travers l'initiation aux médias et la maîtrise de l'information seraient réduites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce déficit budgétaire serait absorbé par la réduction des activités relatives au SMSI. 	Impact marginal

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	<ul style="list-style-type: none"> - L'exécution du programme et la fourniture de services essentiels aux États membres, c'est-à-dire le renforcement des capacités, les séminaires de formation et la formulation de politiques novatrices aux fins de la réalisation des ODD, seraient réduits. 		
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	<ul style="list-style-type: none"> - La collecte de données et le travail méthodologique dans les domaines de la STI, de la culture et de la CI seraient réduits, ce qui aurait un impact sur l'élaboration des indicateurs thématiques pour les ODD pertinents. - Le nombre d'ateliers de formation censés aider les statisticiens nationaux et les ministères d'exécution à améliorer la qualité et l'utilisation de leurs données et des indicateurs nationaux produits par l'ISU diminuerait. - La présence sur le terrain en Afrique subsaharienne serait réduite, et le soutien technique apporté par l'UNESCO aux pays diminuerait ainsi, en dépit du besoin urgent de renforcement des capacités et d'interventions directes. 	Impact marginal.	Impact marginal.
Gestion des bureaux hors Siège	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution significative de la taille du dispositif hors Siège avec la fermeture de bureaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités du réseau hors Siège seraient réduites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le réseau hors Siège serait maintenu tel qu'il est actuellement, avec un impact marginal sur ses capacités.

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	<ul style="list-style-type: none"> - Se traduirait par une diminution globale du nombre des activités du Département, en particulier en ce qui concerne la coordination efficace de la mise en œuvre par les bureaux hors Siège et le Siège du programme phare pour la priorité Afrique, ainsi que la coopération avec les partenaires externes. - Une réduction des effectifs du Département, notamment du Bureau de liaison à Addis-Abeba, pour les activités liées à la coopération entre l'Union africaine et l'UNESCO. - Une diminution des activités de communication et de visibilité telles que l'organisation de conférences et séminaires thématiques orientés vers l'avenir et la production d'études et de publications d'importance stratégique pour l'Afrique. - Une réelle restriction des capacités du Département d'apporter une aide financière aux États membres africains pour l'organisation de leurs réunions statutaires mensuelles (environ 25 000 dollars par an). 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de changement, mais activités très limitées comme c'est le cas dans le 38 C/5. 	<p>Aucune incidence majeure.</p>
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (ODG/GE)	<ul style="list-style-type: none"> - La collecte de données et la réalisation de progrès dans l'élaboration de programmes sexospécifiques et tenant compte du genre seraient réduits, ce qui aurait un impact sur la fourniture de conseils fondés sur des données factuelles et sur le soutien technique destiné aux secteurs de programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité déjà réduite à mettre en œuvre le GEAP II. 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité déjà réduite à mettre en œuvre le GEAP II.

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'ateliers de formation sur le genre visant à aider les unités hors Siège et les instituts de catégorie 1 à améliorer la prise en compte des questions de genre dans les grands programmes en vue de réaliser un changement transformateur diminuerait. - La présence et la représentation de l'UNESCO dans les forums régionaux et internationaux sur l'égalité des genres seraient réduites, ce qui aurait un impact sur le leadership et l'influence de l'Organisation dans l'agenda international pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres. - La capacité de la Division de créer et gérer de nouveaux partenariats et de travailler en réseau diminuerait. 		
<p>Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités de formation pour les membres du personnel et les délégations permanentes sur la programmation axée sur les résultats (RBM) et la budgétisation axée sur les résultats (RBB), sur la mobilisation des ressources, et sur les mécanismes et la réforme du système des Nations Unies, seraient suspendues. Cela diminuerait la capacité de l'Organisation s'agissant de : <ul style="list-style-type: none"> o tenir ses engagements en faveur de la RMB-RBB, nuisant ainsi à sa possibilité de participer aux mécanismes conjoints des Nations Unies, y compris à la programmation commune par pays ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités financées au titre de la formule des 2 % devraient être réduites voire interrompues, avec les conséquences pour l'ensemble de l'Organisation décrites dans le cadre du scénario de 507 millions de dollars. 	<p>Aucune incidence majeure.</p>

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	<ul style="list-style-type: none"> ○ collecter des ressources supplémentaires à un moment où elles seraient indispensables. - L'aide apportée aux bureaux hors Siège pour qu'ils participent aux exercices de programmation commune par pays des Nations Unies (tels que le PNUAD) grâce à la formule des « 2 % » serait suspendue. Une telle suppression nuirait à la position de l'UNESCO et à sa participation aux activités et mécanismes conjoints des Nations Unies mis en œuvre aux niveaux des pays et des régions pour appliquer le Programme 2030. 	-	
Relations extérieures et information du public (ERI)	<ul style="list-style-type: none"> - ERI ne serait pas en mesure de fournir les services attendus de la part des États membres et de partenaires, notamment en ce qui concerne les séminaires d'orientation, la production des rapports annuels, la prise en charge des frais d'interprétation des réunions de groupes régionaux, ainsi que certains services protocolaires. - Au niveau des partenariats, les coupes budgétaires menaceraient sérieusement la mise en œuvre de certaines décisions des organes directeurs telles que celles contenues dans le plan d'action visant à améliorer la coopération du secrétariat de l'UNESCO avec les commissions 	<ul style="list-style-type: none"> - Le budget d'ERI a été réduit au strict minimum et ce scénario continuerait de limiter ses ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> - ERI essaierait de maintenir un niveau d'activités comparable à celui du 38 C/5.

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	<p>nationales pour l'UNESCO (résolution 35 C/77), et celles contenues dans les directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales (résolution 36 C/108).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le multilinguisme des contenus continuerait de souffrir du manque de ressources (par exemple, un pourcentage trop faible de l'ensemble du site web est traduit dans les six langues officielles). - La fonction critique comme la gestion des droits liés aux publications serait assurée par une personne dont ce n'est pas la spécialité et qui aurait de plus à assurer d'autres tâches. - La photothèque et les archives audiovisuelles ne pourraient plus être pleinement exploitées ; De même les projets visant à renforcer la fonction d'information du public des bureaux hors Siège ne pourront voir le jour faute de moyens. - Des conséquences lourdes pourraient survenir notamment en termes de travaux sur le site Fontenoy mais également sur le recrutement d'effectifs supplémentaires indispensables. 		

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
Gestion des ressources humaines (HRM)	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions prioritaires énoncées dans le Plan d'action de la Stratégie de gestion des ressources humaines pour 2017-2021 ne seraient pas mises en œuvre. - L'accent serait mis uniquement sur la fourniture des services statutaires minimum des ressources humaines aux dirigeants et aux membres du personnel, sur la révision et l'actualisation d'un nombre minimum de politiques et de processus en matière de ressources humaines, sur la gestion des requêtes et des recours en temps voulu dans la mesure du possible. <p>Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan de formation interne à l'échelle de l'Organisation serait à nouveau interrompu ; - il ne serait pas possible de fournir des activités d'apprentissage et de formation pour le personnel ; - il serait difficile de mettre en place des activités de communication ciblées pour attirer des candidats qualifiés des pays non représentés et sous-représentés ; - il ne serait pas possible d'entreprendre l'examen des processus et procédures requis pour la gestion de la CAM et l'élaboration et la mise en œuvre connexes de nouvelles applications de système ; 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accent continuerait d'être mis sur la fourniture des services statutaires minimum des ressources humaines aux dirigeants et aux membres du personnel, sur la révision et l'actualisation de politiques et de processus en matière de ressources humaines, sur la gestion des requêtes et des recours en temps voulu dans la mesure du possible. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accent continuerait d'être mis sur la fourniture des services statutaires minimum des ressources humaines aux dirigeants et aux membres du personnel, sur la révision et l'actualisation d'un nombre minimum de politiques et de processus en matière de ressources humaines, sur la gestion des requêtes et des recours en temps voulu dans la mesure du possible.

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	<ul style="list-style-type: none"> - il n'y aurait pas de mise en œuvre du cadre sur la conformité aux règles/sur les risques en référence avec le Statut et Règlement du personnel, les dispositions du Manuel RH, le recours aux contrats de consultant, le recours à l'assistance temporaire, etc. ; - l'Organisation ne participerait pas aux initiatives d'harmonisation, d'examen et de réforme du système des Nations Unies ; - la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de processus automatisés visant à simplifier les processus/procédures serait considérablement ralentie ; - le nombre des services médicaux fournis serait réduit ; - la fourniture de services tels qu'une crèche et une assistance sociale serait remise en question. 		
Gestion financière (BFM)	Assurer le suivi de la performance et des risques financiers, et en rendre compte de manière analytique :		
	Comme pour le scénario de 518M\$ et : <ul style="list-style-type: none"> - les rapports de suivi analytiques trimestriels sur la performance financière des projets/programmes seraient limités et pourraient ne pas répondre aux attentes de tous les acteurs concernés ; - le développement des capacités et des outils d'établissement de rapports serait considérablement réduit. 	Comme pour le scénario de 521M\$.	<ul style="list-style-type: none"> - La priorité est donnée aux services opérationnels par rapport aux fonctions d'analyse, de suivi et de « partenaire commercial ». - Il y a une capacité limitée de réponse aux demandes imprévues ou reçues dans des délais trop courts de la part des secteurs de programme, des services centraux et des bureaux hors Siège.

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	Renforcer les systèmes de contrôle interne en évaluant les risques financiers ; élaborer des politiques et des processus de gestion financière ; et veiller au respect de la mise en œuvre :		
	<p>Comme pour le scénario de 518M\$ et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'examen des processus et politiques ne serait mené qu'en réponse à des recommandations issues d'audits, sous réserve de fonds disponibles et s'il est jugé essentiel dans le cadre de l'évaluation globale et/ou de l'harmonisation au sein du système des Nations Unies ; - les tâches liées à la conformité et au suivi seraient encore réduites et seul le premier niveau de contrôle du respect des règles serait mis en œuvre dans le cadre des fonctions de certification qui seraient alors centralisées à BFM ; - la formation et les conseils en matière de politiques et processus seraient supprimés. 	Comme pour le scénario de 521M\$.	<ul style="list-style-type: none"> - L'examen et l'actualisation des politiques et des procédures ont été réduits et se limitent à deux ou trois domaines définis comme prioritaires par exercice biennal. Les ressources affectées à la mise en conformité avec les méthodes comptables et les normes IPSAS ont été supprimées, et les autres fonctions stratégiques sont de plus en plus réorientées sur l'appui et la coordination des réponses pour les audits et les accréditations des donateurs. - Les activités de mise en conformité et de suivi qui constituent une garantie pour les contrôles internes ont été réduites dans tous les domaines. Les contrôles ont été remplacés par des activités de suivi dans certains domaines ; les tâches de suivi sont effectuées avec moins de régularité et sont concentrées sur les domaines à haut risque. Une baisse du suivi et du contrôle des budgets, des actifs, des engagements et des transactions comptables augmente le risque d'erreur dans la gestion et les états financiers.

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	Fournir des services comptables, notamment en tenant correctement les comptes ; conserver et placer les fonds :		
	<p>Comme pour le scénario de 518M\$ et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'UNESCO est attachée au principe de services centraux/administratifs communs aux niveaux mondial et local qui est actuellement examiné par les Nations Unies au sein du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). L'UNESCO codirige un projet pilote BOS (<i>Business Operation Services</i>) de centre de services communs au Brésil. Les enseignements tirés des projets pilotes BOS, notamment les avantages en termes de coûts, et les conclusions des délibérations du HLCM sur les services communs devraient permettre d'éclairer la stratégie organisationnelle de l'UNESCO ; - la capacité à participer au processus d'examen/de réforme serait limitée. 	Comme pour le scénario de 521M\$.	<ul style="list-style-type: none"> - Activités opérationnelles maintenues. - Les absences imprévues de membres du personnel ont un impact sur la capacité à fournir des services.
	Renforcer la gestion financière par l'adoption de bonnes pratiques incluant la participation au processus de réforme à l'échelle du système des Nations Unies afin de renforcer l'efficacité :		
	<p>Comme pour le scénario de 518M\$ et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la participation à la réforme/l'amélioration des procédures tant aux niveaux du système des Nations Unies que de l'UNESCO serait supprimée. 	Comme pour le scénario de 521M\$.	<ul style="list-style-type: none"> - La participation à la réforme/l'amélioration des procédures tant aux niveaux du système des Nations Unies que de l'UNESCO est sélective et limitée.

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	Fournir des services administratifs et de bureau aux services centraux et aux bureaux hors Siège et administrer les budgets de fonctionnement des bureaux hors Siège (<i>budget de BFM sous le Titre III et budget de la gestion des bureaux hors Siège sous le Titre II A pour la part gérée par BFM</i>) :		
	<ul style="list-style-type: none"> - Administration et coûts de fonctionnement des unités hors Siège : la réduction globale serait de 2,3 M\$ dans le cas du scénario de 507 M\$ et ne serait possible que si l'Organisation décidait de fermer certains bureaux hors Siège. - OU il est décidé de recentraliser à BFM le rôle de certification et d'examen du budget qui était décentralisé vers les unités hors Siège selon des critères convenus, ce qui se traduirait par des retards dans l'exécution du programme. - Le rôle de partenaire des administrateurs des finances et des attachés d'administration, que BFM s'emploie à renforcer, serait perdu. Une telle situation irait à l'encontre de la politique de décentralisation de l'Organisation énoncée dans la Note ivoire DG/Note/14/3 du 3 janvier 2014. 	<ul style="list-style-type: none"> - Administration et coûts de fonctionnement des unités hors Siège : la réduction globale de 430 000 dollars serait impossible à réaliser à moins de fermer un bureau hors Siège ou de réduire la portée de la délégation d'autorité de certains bureaux hors Siège en transférant cette dernière aux bureaux régionaux/multipays ou au Siège. 	<ul style="list-style-type: none"> - La Plate-forme AO pour les services centraux ne joue plus le rôle de partenaire commercial pour la planification du budget/des activités et le suivi des résultats financiers. - Le niveau de service n'est pas respecté systématiquement dans de nombreuses unités d'AO, et il en résulte un retard dans la mise en œuvre des programmes.
Gestion des services de soutien (MSS)	Gestion des bâtiments du Siège : <ul style="list-style-type: none"> - sécurité du personnel : les usagers des bâtiments de l'UNESCO seraient exposés à de plus grands risques en termes de santé, de sûreté, de sécurité et d'hygiène ; les normes minimales ne pourraient plus être garanties et les installations ne fonctionneraient pas en toute sûreté ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettrait de renforcer la sécurité des bâtiments pour répondre aux normes minimales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettrait de renforcer la sécurité des bâtiments pour répondre aux normes minimales, ainsi que le Système de gestion de la documentation (DMS).

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	<ul style="list-style-type: none"> - continuité des opérations : une partie des bâtiments serait fermée de façon permanente en raison de l'impossibilité de respecter les normes minimales ; - durabilité des bâtiments : les objectifs d'économies d'énergie pourraient ne pas être atteints et l'UNESCO ne serait pas en mesure de respecter les directives et normes des Nations Unies en matière de respect de l'environnement ; - coûts de rénovation : faute d'un entretien régulier adéquat et d'investissements nécessaires pour rénover/remplacer les installations obsolètes, les frais de fonctionnement et les futurs coûts d'investissement seraient plus élevés et entraîneraient finalement une défaillance financière. <p>Services de conférences, langues et documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le multilinguisme serait menacé ; - les délais et la qualité des services fournis (conférences, traduction, interprétation, documents), y compris aux organes directeurs, seraient considérablement affectés ; - les projets d'amélioration en cours (remplacement du système de gestion de la documentation, les outils de refacturation, etc.) seraient interrompus et les nouveaux projets abandonnés. 		

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	<ul style="list-style-type: none"> - il serait impossible d'assurer le service des réunions statutaires. Par exemple, la durée de la Conférence générale devrait alors être limitée au lieu d'être rallongée comme prévu. <p>Gestion des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il faudrait prolonger le cycle de vie des équipements, ce qui augmenterait le risque de pannes, ainsi que les frais d'entretien ; - il faudrait reporter le remplacement ou l'acquisition indispensable de certains produits, et/ou acheter des produits et équipements moins durables, résistants, réparables ou susceptibles d'être remis à niveau, ce qui augmenterait les frais de fonctionnement et abaisserait le rapport qualité/prix ; - il deviendrait nécessaire d'appliquer des restrictions sur les dispositions générales concernant les voyages en mission ; - il faudrait mettre un terme à la formation des employés concernant les pratiques efficaces en matière d'achats et d'opérations. 		
Gestion des connaissances et des systèmes d'information (KMI)	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité limitée à assurer et soutenir l'exécution du programme ; risque accru d'interruption du service. 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité limitée à assurer et soutenir l'exécution du programme ; risque accru d'interruption du service. 	<p>La capacité actuelle à assurer et soutenir l'exécution du programme serait préservée, avec un risque d'interruption du service.</p>

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	<ul style="list-style-type: none"> - Incapacité à répondre à la demande croissante en services de gestion des connaissances et de TIC, qui nécessite des investissements ; l'absence de progrès est synonyme de régression, sans parler de la réduction budgétaire <i>de facto</i>. - Aucun budget pour un poste P-4 indispensable pour assurer la préservation adéquate de la mémoire institutionnelle et la gestion des archives. - Augmentation des menaces contre la cybersécurité et des risques pour les infrastructures de TIC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Incapacité à répondre à la demande croissante en services de gestion des connaissances et de TIC, qui nécessite des investissements ; l'absence de progrès est synonyme de régression, sans parler de la réduction budgétaire <i>de facto</i>. - Aucun budget pour un poste P-4 indispensable pour assurer la préservation adéquate de la mémoire institutionnelle et la gestion des archives. - Augmentation des menaces contre la cybersécurité et des risques pour les infrastructures de TIC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Incapacité à répondre à la demande croissante en services de gestion des connaissances et de TIC, qui nécessite des investissements ; l'absence de progrès est synonyme de régression ; - Aucun budget pour un poste P-4 indispensable pour assurer la préservation adéquate de la mémoire institutionnelle et la gestion des archives ; - La capacité actuelle à gérer les menaces contre la cybersécurité serait maintenue.
Service d'évaluation et d'audit (IOS)	<ul style="list-style-type: none"> - Se traduirait par un champ d'évaluation extrêmement faible pour les secteurs de programme et les priorités stratégiques transversales/thématiques. - Il n'y aurait aucune chance de pouvoir procéder à l'évaluation des unités hors Siège, ce qui représenterait un risque majeur pour l'Organisation, en particulier compte tenu de la nécessité accrue d'évaluer l'activité hors Siège pour des questions de viabilité déjà évoquées par IOS, le Commissaire aux comptes et la Division de l'appui et de la coordination hors Siège (FSC). 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les difficultés citées dans le cadre du scénario de 507 millions de dollars restent inchangées. - Permettrait de financer une autre évaluation du programme stratégique, d'assurer un niveau de couverture minimum des évaluations des unités hors Siège ou de fournir un appui supplémentaire minimal aux capacités d'audit interne. - Toutefois, le scénario ne permettrait pas à IOS de remédier aux difficultés sous-jacentes concernant l'audit/la couverture des évaluations, ni de garantir une assurance adéquate en matière de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> - La situation resterait globalement la même que dans le scénario hypothétique de 518 millions de dollars.

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
	<ul style="list-style-type: none"> - La Section de l'évaluation se verrait dotée d'un budget opérationnel biennal d'environ 100 000 dollars (soit 50 000 dollars par an) qui ne permettrait à IOS de réaliser qu'une seule évaluation d'importance stratégique par an, voire deux au maximum. - Il serait très peu probable que les secteurs de programme puissent atteindre la cible de 3 % de leur budget opérationnel comme seuil minimal d'investissement dans l'évaluation. - Le risque serait qu'en cas de couverture inadéquate des évaluations, les contributions au Rapport stratégique sur les résultats (SRR) seraient insuffisantes pour permettre une prise de décisions éclairée en ce qui concerne la performance des programmes. - Pour ce qui est de l'audit interne, ce scénario représenterait une nouvelle érosion de la capacité d'apporter des garanties, alors même que le Comité consultatif de surveillance pointe la nécessité de ressources supplémentaires afin de pouvoir donner une assurance « raisonnable », au lieu d'une assurance « limitée » comme c'est le cas actuellement, quant à l'efficacité des processus de l'UNESCO en matière de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. 		

Grand programme/ Service interne	Scénario de 507M\$	Scénario de 518M\$	Scénario de 521,4M\$
Normes internationales et affaires juridiques (LA)	<ul style="list-style-type: none"> - Se traduirait par la suppression des objectifs/résultats suivants : <ul style="list-style-type: none"> o participation de LA aux réunions des comités et commissions des organes directeurs de l'Organisation ; o amélioration de la rédaction des contrats ; o formation des bureaux hors Siège sur des questions d'ordre juridique (contrats, privilèges et immunités, etc.) ; o assistance continue à HRM pour une meilleure formulation des circulaires administratives relatives au personnel, ainsi que des points du Manuel des ressources humaines ; o représentation auprès du TAOIT ; o participation active à une réforme de la justice interne en matière de personnel ; o contribution active à une meilleure gestion des instituts de catégorie 1 ; o fourniture d'avis juridiques aux réunions des principales conventions ; o meilleure harmonisation des avis juridiques lors de la préparation des documents des sessions des organes institutionnels de suivi des conventions ; o actualisation régulière de la page Internet consacrée aux textes normatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se traduirait par la suppression des objectifs/résultats suivants : <ul style="list-style-type: none"> o amélioration de la rédaction des contrats ; o assistance continue à HRM pour une meilleure formulation des circulaires administratives relatives au personnel, ainsi que des points du Manuel des ressources humaines ; o participation active à une réforme de la justice interne en matière de personnel ; o contribution active à une meilleure gestion des instituts de catégorie 1 ; o fourniture d'avis juridiques aux réunions des principales conventions. 	<p>Aucune incidence majeure.</p>

ANNEXE II
Enveloppe budgétaire hypothétique par secteur/bureau pour le 39 C/5 (plans de dépenses)

	Plan de dépenses de 518 M\$ du 38 C/5	CRZ de 518 M\$ = 521,4 M\$	518 M\$	507 M\$
	Millions de \$	Millions de \$	Millions de \$	Millions de \$
TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION				
A. Organes directeurs	9,8	9,8	9,7	9,3
B. Direction				
1 Direction générale	2,6	2,6	2,6	2,5
2 Cabinet de la Directrice générale	5,0	5,0	5,0	4,9
3 Évaluation et audit	5,7	5,7	5,6	5,6
4 Normes internationales et affaires juridiques	4,4	4,4	4,4	4,3
5 Programme d'éthique	0,8	0,8	0,8	0,7
Total, I.B	18,4	18,4	18,3	18,0
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	16,2	21,4	21,4	21,4
TOTAL, TITRE I	44,4	49,6	49,4	48,7
TITRE II - PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME				
A. Programmes				
Éducation (ED)	83,3	83,2	82,8	80,6
Sciences exactes et naturelles (SC)	48,3	48,3	48,1	47,0
<i>(dont COI)</i>		10,2	10,1	9,9
Sciences sociales et humaines (SHS)	25,5	25,4	25,3	24,8
Culture (CLT)	43,7	43,6	43,4	42,5
Communication et information (CI)	23,7	23,6	23,5	23,0
Total, secteurs des 5 grands programmes	224,3	224,2	223,2	217,9
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	7,7	7,7	7,7	7,3
Gestion des bureaux hors Siège	80,8	80,8	80,4	78,5
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	-	-	-	-
Total, II.A	312,9	312,7	311,2	303,7
B. Services liés au programme				
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	4,2	4,2	4,2	4,1
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (GE)	1,6	1,6	1,6	1,6
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	1,0	1,0	1,0	0,9
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	5,2	5,2	5,2	5,1
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	4,7	4,7	4,7	4,6
6. Relations extérieures et information du public (ERI)	19,7	19,7	19,6	19,3
7. Appui et coordination hors Siège	1,1	1,1	1,1	1,1
Total, II.B	37,5	37,5	37,3	36,7
C. Programmes de participation et Programme de bourses	13,5	13,5	13,5	12,9
TOTAL, TITRE II	363,9	363,7	362,0	353,2
TITRE III - SERVICES INTERNES				
A. Gestion des ressources humaines (HRM)				
Gestion des ressources humaines	17,2	17,1	17,1	16,7
Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation	-	-	-	-
Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	12,0	12,0	12,0	12,0
Total, III.A	29,2	29,1	29,1	28,7
B. Bureau de la gestion financière (BFM)	12,3	12,3	12,3	12,1
C. Gestion des services de soutien (MSS)				
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats	3,3	3,3	3,3	3,2
2. Gestion des langues et documents	15,1	15,1	15,1	14,8
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles	17,8	19,0	18,9	18,5
Total, III.C	36,2	37,4	37,2	36,5
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	9,7	9,7	9,6	9,5
Total, III	87,4	88,5	88,2	86,7
TOTAL, TITRES I - III (sauf Réserve pour les reclassements)	495,7	501,8	499,6	488,7
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	3,4	3,4	3,4	3,3
TOTAL, TITRES I - III (y compris Réserve pour les reclassements)	499,1	505,2	503,0	492,0
TITRE IV - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	14,1	12,2	12,2	12,2
TITRE V - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	4,8	4,0	2,8	2,8
TOTAL, TITRES I - IV	518,0	521,4	518,0	507,0

NB :

La présente répartition hypothétique du budget ne tient pas compte des transferts de postes ou d'unités intervenus pendant l'exercice biennal en cours. Elle ne tient pas compte non plus du redéploiement stratégique du budget qui interviendra dans le vrai Projet de 39 C/5. Elle repose à ce stade sur le même taux de *lapse factor* que pour le 38 C/5, c'est-à-dire 5 %. Elle repose également, à ce stade, sur un taux du dollar constant de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux-centième session

200 EX/13.INF.2 Corr.
PARIS, le 12 octobre 2016
Anglais et français seulement

Point 13 de l'ordre du jour

PROPOSITIONS PRÉLIMINAIRES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CONCERNANT LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2018-2021 (39 C/5)

POSSIBLES INCIDENCES DES SCÉNARIOS BUDGÉTAIRES HYPOTHÉTIQUES DE 507 M\$, 518 M\$ et 521,4 M\$

CORRIGENDUM

1. À la page 12, le paragraphe 65 devrait se lire comme suit : « Dans le cas d'un scénario hypothétique de 518 M\$ comme dans celui de 521,4 M\$, les coupes dans les crédits du budget ordinaire alloués au grand programme V seraient absorbées par une réduction des activités liées au SMSI ainsi que des programmes de développement des médias ».

2. À la page 5 de l'annexe I, le texte des troisième et quatrième colonnes indiquant l'impact des scénarios hypothétiques de 518 M\$ et 521,4 M\$ sur le grand programme V devrait se lire comme suit :

« Ce déficit budgétaire serait absorbé par la réduction des activités relatives au SMSI ainsi que des programmes de développement des médias. »

3. Aux pages 17 et 18 de l'annexe I, le texte de la troisième colonne indiquant l'impact du scénario hypothétique de 518 M\$ sur la Gestion des connaissances et des systèmes d'information (KMI) devrait se lire comme suit :

- « - La capacité actuelle à assurer et soutenir l'exécution du programme serait préservée, avec un risque d'interruption du service.
- Incapacité à répondre à la demande croissante en services de gestion des connaissances et de TIC, qui nécessite des investissements ; l'absence de progrès est synonyme de régression, sans parler de la réduction budgétaire *de facto*.
- Aucun budget pour un poste P-4 indispensable pour assurer la préservation adéquate de la mémoire institutionnelle et la gestion des archives.
- La capacité actuelle à gérer les menaces en matière de cybersécurité et les risques pour les infrastructures de TIC serait maintenue. »

